Philippe Hottinguer Gestion

Rapport annuel 2021

Concernant la gestion collective

PH Philippe Hottinguer Gestion

Sommaire du Rapport consolidé:

Introduction

1° Démarche générale

2° Moyens internes deployes

3° Prise en compte des critères esg au niveau de la gouvernance

4° Politique d'engagement

5° Taxonomie europeenne et combustibles fossiles

6° Accord de Paris

7° Biodiversité

8° Prise en compte des critères esg dans la gestion des risques

Rapport relatif aux principales incidences négatives

I Résumé

II Méthodologie de prise en compte des principales incidences négatives sur la durabilité

III Référence aux standards internationaux

IV Comparaison historique

PH Philippe Hottinguer Gestion

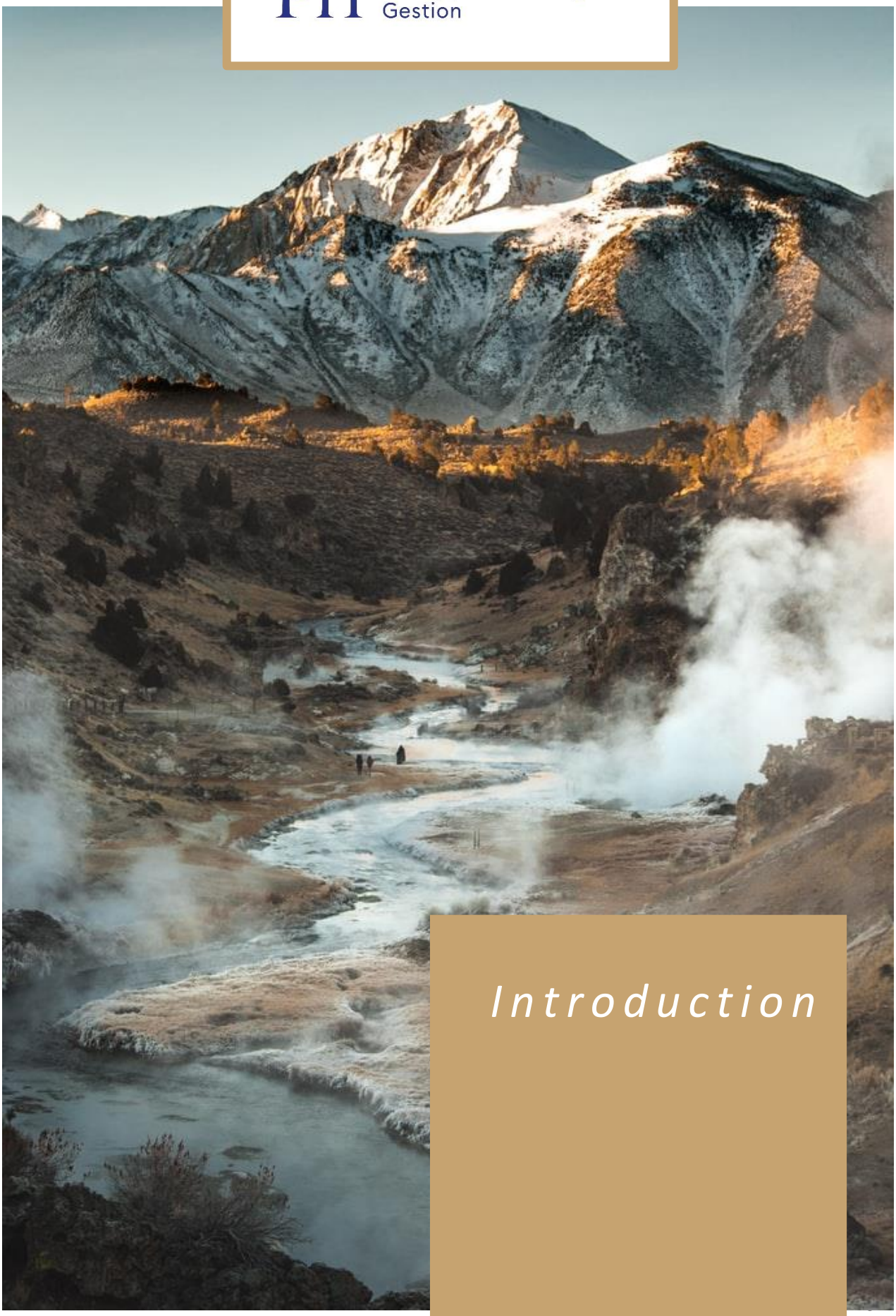

Introduction

Introduction

Ce Rapport pour l'année 2021 prend en compte les dispositions suivantes :

- La déclaration relative aux principales incidences négatives (Principle adverse impact report – PAI report) telle qu'énoncée dans l'article 7 du Règlement Disclosure (SFDR)

- Le rapport article 29 concernant la société de gestion, tel qu'énoncé dans l'article 29 de la Loi n°2019-1147 Energie Climat (LEC) du 8 novembre 2019

- Le rapport prend en compte les dispositions déterminées par le point III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

Ainsi, tous les documents relatifs à notre démarche responsable notamment la politique et la stratégie d'investissement responsable et la politique d'exclusions sont disponibles sur notre site : https://www.philippehottinguer.com/fr/phhgestion/nos-engagements/ .

PH Philippe Hottinguer Gestion

1°

Démarche générale

1°a) Résumé de la démarche générale

Principes d'investissement

Philippe Hottinguer Gestion propose à ses investisseurs une gamme d'OPCVM reposant sur un process éprouvé associant méthode et performance à moyen et long terme. Notre mission est d'investir de manière responsable, afin de créer une valeur durable pour toutes les parties prenantes.

En ce sens, nous nous appuyons sur plusieurs principes d'investissement :

Une gestion active afin d'apporter à ses souscripteurs une appréciation aussi élevée que possible des capitaux investis ;

Une meilleure performance que l'indice de référence ajustée du risque ;

Une bonne maîtrise de la volatilité et des « drawdowns » ;

L'intégration des facteurs ESG afin de minimiser les risques, identifier les opportunités et privilégier l'impact positif de nos fonds ;

La construction et le suivi du portefeuille selon des critères de valorisation, de risque et de liquidité ;

La rencontre et le maintien du dialogue avec le management des entreprises.

Ces principes directeurs forment notre stratégie d'investissement et orientent l'allocation d'actifs et la sélection des titres. A long terme, notre stratégie est susceptible d'évoluer, mais nous nous efforçons d'être innovateurs afin de pouvoir anticiper les nouvelles tendances du marché ainsi que les éventuelles évolutions normatives dans le domaine de l'ESG.

PH Philippe Hottinguer Gestion

Stratégie globale « Abacus » :

Notre approche exclusive de gestion repose sur un processus d'investissement discrétionnaire appelé « Abacus » visant à offrir la meilleure performance ajustée du risque et donc une bonne maîtrise de la volatilité et des « drawdowns » (pertes maximales). Elle est basée sur la méthode « buy and hold » et intègre une stratégie ESG compréhensive. Notre gestion fait preuve d'une flexibilité, d'une réactivité et d'une créativité permettant d'anticiper les nouveaux enjeux qui se présentent dans un monde en constante évolution.

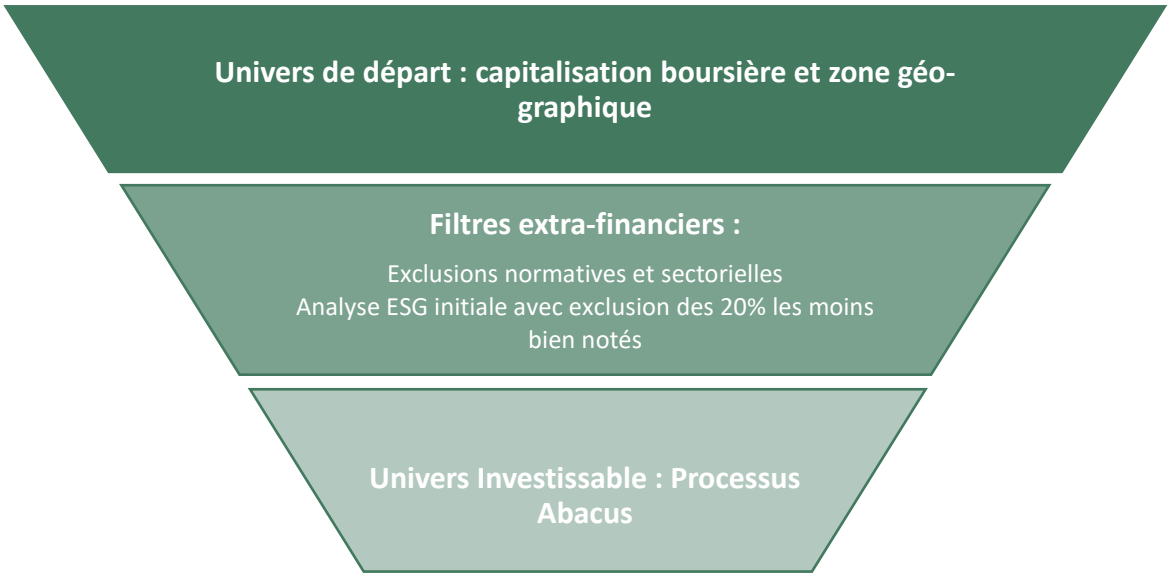

Le processus est déclenché une fois l'univers investissable défini. Tout d'abord, l'univers de départ est déterminé différemment pour chaque fonds, prenant en compte la zone géographique et la capitalisation visée. Le fonds Abacus Discovery (Orion) est un fonds constitué de petites et très petites entreprises de l'Union européenne. Plus précisément, sont sélectionnées dans l'univers de départ toutes les entreprises qui ont une capitalisation boursière inférieure à 2 Md€ et qui sont conformes aux exigences du PEA. Le fonds Abacus Quality (European Macro Picks) est un fonds multicap sans limite de capitalisation.

Une fois l'univers de départ déterminé, nous appliquons des filtres tels que les exclusions sectorielles et normatives, la notation ESG initiale avec exclusion des 20% d'entreprises les moins bien notées afin de déterminer l'univers investissable selon l'approche Best in Universe.

L'analyse ESG initiale comprend plus de 70 critères ESG quantitatifs sur la base de la double matérialité. Elle prend en compte les risques de durabilité sur la valeur et l'incidence négative de l'entreprise sur son environnement. Elle permet de discerner le seuil minimal de performance ESG afin de prévenir des risques flagrants financiers et de responsabilité. Elle permet d'avoir un échantillon le plus large possible d'entreprises investissables tout en conservant une approche significativement engagée et permettant de recenser pour une première fois, les entreprises qui ont une démarche ESG établie.

Par la suite, nous appliquons le processus Abacus sur les titres de l'univers investissable pour chaque fonds, afin de sélectionner les valeurs susceptibles d'entrer dans le portefeuille. La gestion des fonds repose sur un processus d'investissement discrétionnaire appelé « Abacus ». Ce processus se déroule en quatre étapes :

Les 4 étapes de notre processus Abacus

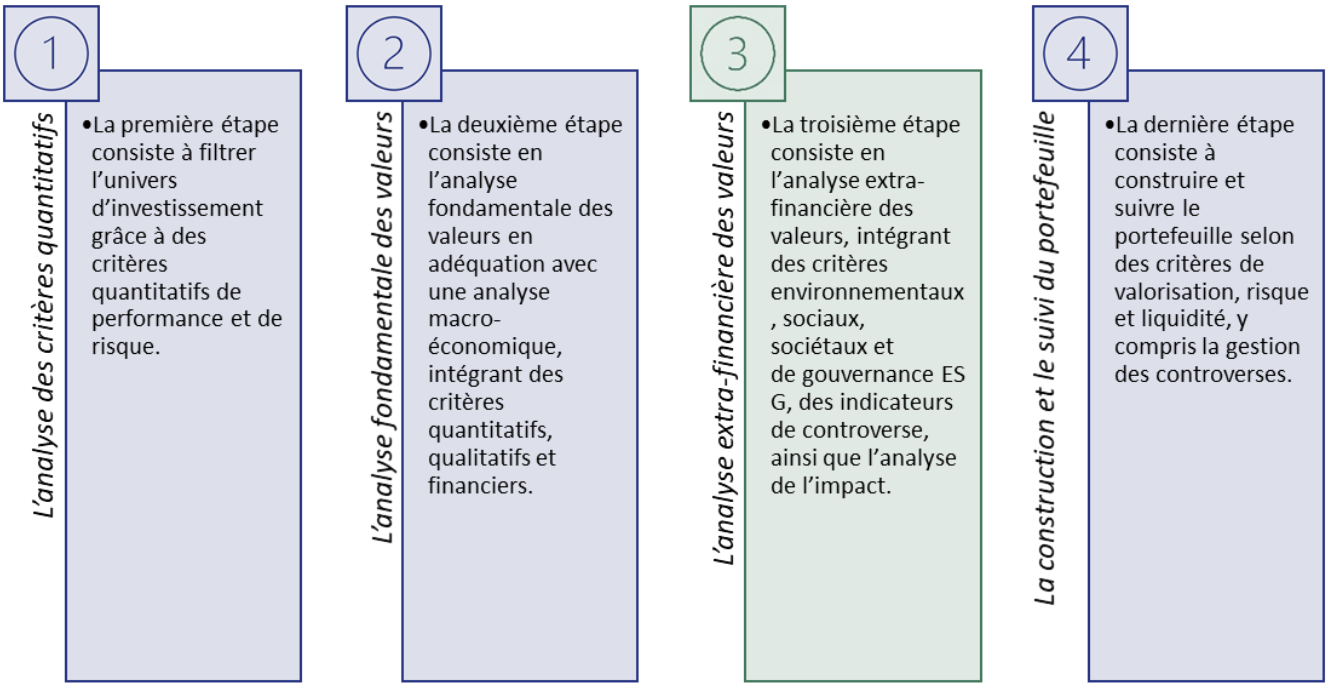

Stratégie extra-financière

Philippe Hottinguer Gestion adopte une stratégie extra-financière rigoureuse intégrée à tous les processus d'investissement et de gestion des actifs. Elle est partie intégrante du processus Abacus. Notre approche responsable est fondée sur 5 postulats :

Analyse ESG basée sur la double matérialité

Analyse ODD et mesure d'impact positif

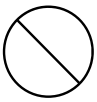

Exclusions normatives et sectorielles

Gestion pragmatique et objective des controverses

Dialogue constructif et proactif

Les 5 postulats de notre stratégie extra-financière s'appliquent tout au long du cycle de vie des actifs. Ils sont basés sur les valeurs extra-financières, socialement responsables et consciencieuses du développement durable. Ces valeurs sont matérialisées par les critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance et des indicateurs des Objectifs de Développement Durable de l'ONU qui sont traduits en termes opérationnels et intégrés dans le processus d'investissement et de gestion.

Ainsi, notre stratégie extra-financière va plus loin que la simple intégration des critères ESG et ODD. Les 5 postulats de notre approche suivent deux schémas :

- Dans un premier temps, la société prend en compte des facteurs ESG pour diminuer les risques auxquels elle serait exposée, tels que le risque financier, de responsabilité et/ou de réputation. Cette approche repose sur une analyse des investissements, en identifiant à travers les critères ESG pertinents, les risques de durabilité et les potentielles incidences négatives.

- Dans un second temps, la société saisit les opportunités en matière de développement durable afin de maximiser l'impact positif de ses investissements. La société de gestion tient compte de l'impact de l'activité de l'entreprise, et si celle-ci réalise de manière intentionnelle et mesurable des impacts environnementaux et sociaux positifs.

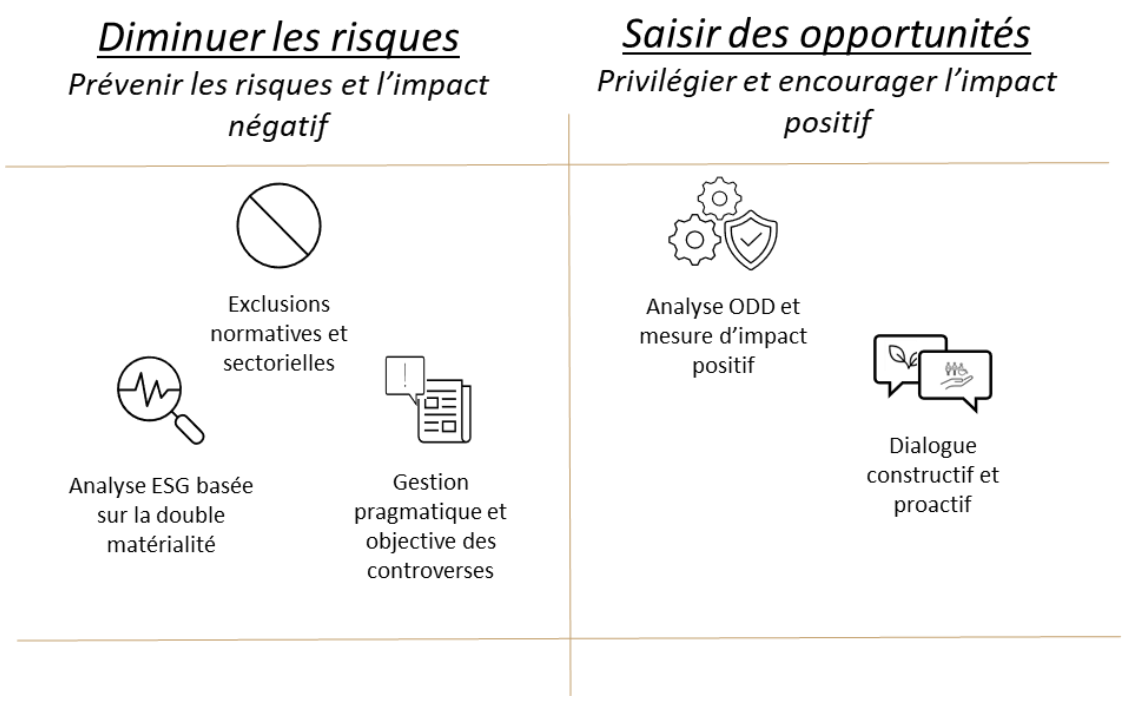

En 2021, une base commune d'intégration minimale a été déterminé pour les deux fonds sous gestion.

Concernant le fonds Abacus Quality (EMP), la stratégie d'investissement générale intégrait les critères ESG dans l'analyse financière des entreprises sans aucune contrainte sur l'univers d'investissement et la gestion. Les informations ESG collectées dans le cadre de l'analyse extra-financière constituaient des informations supplémentaires pour construire le dossier d'investissement.

Concernant le compartiment Abacus Discovery (Orion), l'intégration de la stratégie extra-financière a contraint le processus d'investissement et de gestion.

En 2022, nous avons révisé nos politiques et stratégies d'investissement responsable afin de solidifier notre démarche extra-financière et la rendre plus cohérente et complète. Depuis, la stratégie extra-financière contraint la gestion de tous fonds sous gestion collective.

Fonds		*Abacus Discovery (Orion)*	*Abacus Quality (European Macro Picks)*
Principales caractéristiques		Fonds Actions small et micro-cap européennes	Fonds Actions multi cap européennes
Stratégie extra-financière (comprenant les 5 postulats)		✓	✓
Niveau d'intégration		Promotion des caractéristiques ESG	Promotion des caractéristiques ESG
Approche de sélectivité par rapport à l'univers d'investissement		"Best in Universe"	"Best in Universe"
Politique d'engagement		✓	✓
Politique d'exclusion		✓	✓
Article SFDR		Article 8 en cours de validation	Article 6 en 2021 Article 8 agréé en 2022
Part d'encours intégrant les critères ESG		>90%	>90%

L'analyse ESG vise à prévenir des risques pour la société de gestion

Tout d'abord, nous distinguons d'un côté l'analyse et la notation ESG initiale, qui intervient au moment de la définition de l'univers investissable et de l'autre côté l'analyse ESG approfondie, partie de l'analyse extra-financière approfondie dans le cadre du processus Abacus et de la gestion du portefeuille.

L'analyse ESG initiale et l'analyse ESG approfondie sont fondées sur un système de notation similaire, dont les quatre piliers sont les mêmes, et dont la pondération dépend des spécificités du fonds.

- *L'analyse ESG initiale* est faite pour toute entreprise de l'univers de départ filtré. Elle prend en compte 70 critères quantitatifs relatifs aux 4 piliers susmentionnés. Elle note les entreprises par rapport à la moyenne générale de l'indice de référence du fonds soit la moyenne de l'indice sur chaque critère de l'analyse. La notation est faite indépendamment du secteur et du type d'activité afin d'évaluer les performances de chaque entreprise à périmètre équivalent.

- *L'analyse ESG approfondie* est faite juste avant la construction finale du portefeuille sur une sélection de valeurs et celles déjà investie. Ainsi, l'analyse ESG approfondie est spécifique pour chaque entreprise individuellement. Elle prend en compte 120 critères quantitatifs et qualitatifs et adopte une approche plus contextualisée et ciblée. La notation est faite en prenant compte le secteur et le type d'activité. Notamment, au sein de chaque pilier, les pondérations des catégories de critères varient en fonction de la pertinence du critère considéré pour chacun des 11 secteurs d'activités couverts par le modèle. Certains critères sont plus pertinents et significatifs que d'autres pour chacun des secteurs d'activités.

L'analyse ESG se base sur la double matérialité à l'image de la régulation européenne sur la finance durable. La double matérialité prend en compte les deux volets, le risque en matière de durabilité, i.e. le risque éventuel sur la valeur de l'investissement causé par des facteurs de durabilité (*outside in*) et l'incidence potentiellement négative des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (*inside out*).

En ce sens, l'analyse vise deux objectifs principaux:

- D'une part, l'analyse ESG nous permet de veiller au risque financier qui pourrait éventuellement affecter la valeur de l'actif. En effet, lors de l'analyse ESG, l'équipe de gestion estime l'exposition des actifs aux risques de durabilité, qu'ils soient physiques ou transitionnels[1].

[1] Il s'agit des risques induits par les impacts physiques et transitionnels des aléas climatiques :

Ainsi, l'équipe veille à ce que les entreprises exposées aient pris en compte de tels risques dans leurs activités et leurs démarches, et qu'elles aient mis en place des moyens pour répondre à de tels risques.

- D'autre part, l'analyse permet de prévenir le risque de responsabilité et de réputation pour la société de gestion en veillant aux incidences négatives de l'actif sur des facteurs de durabilité. Plus précisément, l'analyse ESG permet de cerner la mesure selon laquelle une entreprise pourrait éventuellement avoir une incidence négative sur les facteurs de durabilité.

L'analyse ESG approfondie se base sur de plus de 120 critères ESG pertinents, dont au moins une centaine sont retenus pour chaque secteur et type d'activité. Les critères principaux sont les suivants :

- ***Environnementaux*** : les émissions de GES (Gaz à effet de serre), l'intensité des émissions, le mix énergétique, les certifications environnementales sur produits, etc.

- ***Sociaux*** : signature des principes du Pacte mondial des Nations Unis, existence d'un mécanisme de due diligence en matière des droits de l'Homme, le taux d'accidents du travail, le nombre d'heures annuel de formation des employés, etc.

- ***Sociétaux*** : la démarche dans la lutte contre la corruption, les risques ESG dans la chaine d'approvisionnement, la gestion des matières premières, la prise en compte des intérêts des consommateurs, etc. ;

- ***Gouvernance d'entreprise*** : la politique et la transparence en matière ESG, la reconnaissance par un ou plusieurs labels RSE, le taux d'administrateurs indépendants, le pourcentage de femmes au conseil d'administration, le comité exécutif etc.

Les critères retenus permettent d'analyser le taux d'exposition des entreprises aux risques de durabilité, ainsi que les éventuelles incidences négatives des activités des entreprises sur les facteurs ESG. La liste des critères ci-dessus n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer dans le temps.

- Les risques physiques causés par les phénomènes météorologiques et climatiques comprennent les vagues de chaleur, les précipitations extrêmes, l'élévation du niveau de la mer, etc.
- Les risques de transition résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone, incluent les risques politiques, technologiques, de marché et de réputation liés à la transition vers une économie bas carbone, etc.

Philippe Hottinguer Gestion

Nos lignes directrices quant à l'analyse ESG:

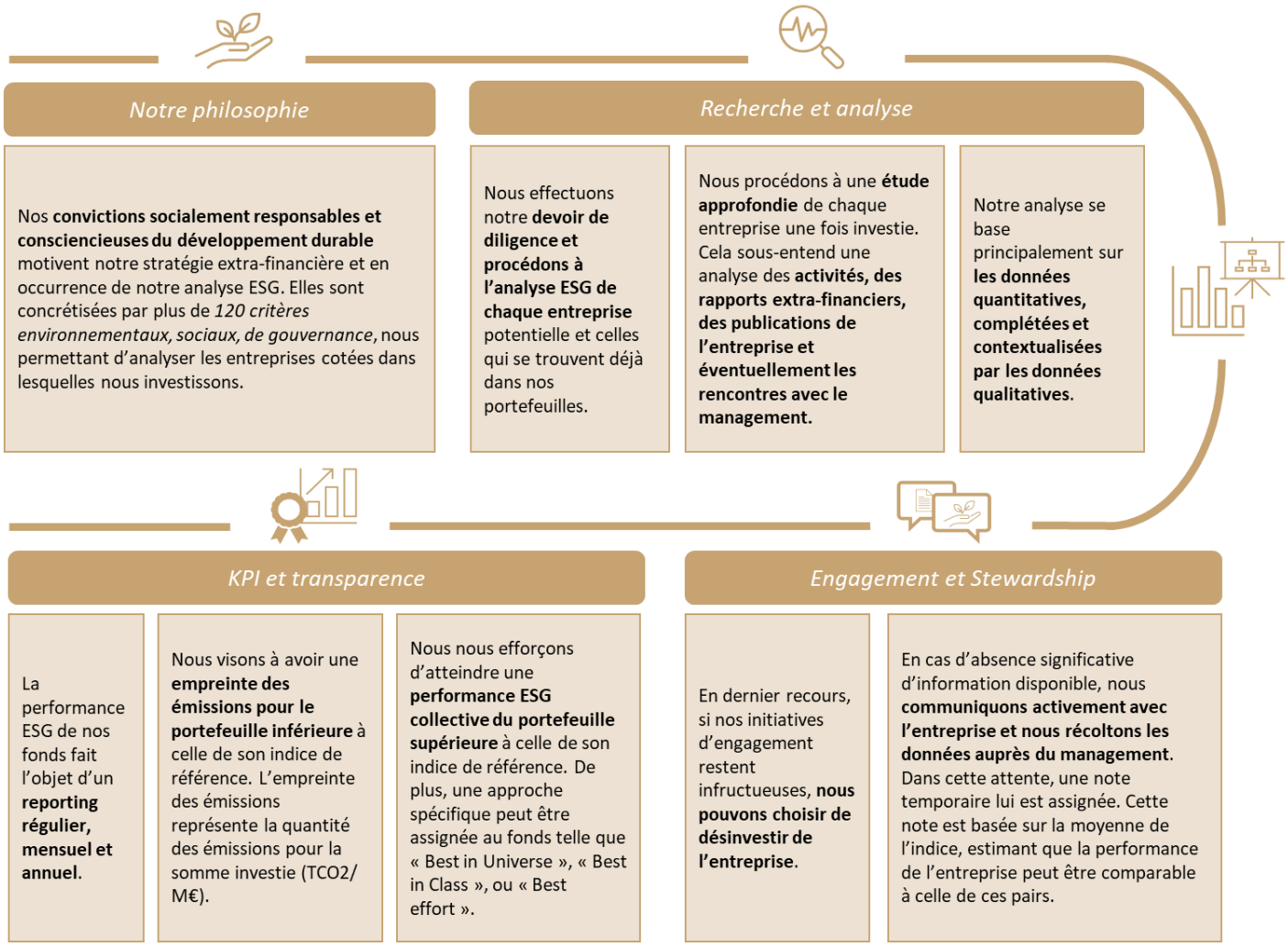

L'analyse d'impact par l'analyse ODD pour saisir les opportunités

De plus, la société privilégie l'impact positif des entreprises. Cela est fait par le biais des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU pertinents. Notre outil propriétaire spécifique pour l'analyse ODD calcule la contribution directe ou indirecte de chaque entreprise dans nos portefeuilles. En effet, dans le cadre de la construction du dossier d'investissement, sont examinées de préférence des entreprises dont l'activité réalise de manière intentionnelle et mesurable des impacts environnementaux et sociaux positifs. Toutefois, cette analyse ne contraint pas l'univers d'investissement.

L'analyse ODD contient deux volets de la mesure de l'impact positif des entreprises :

- Le calcul de la contribution directe. Plus précisément, l'analyse ODD permet dans un premier temps de mesurer la contribution directe à un ou plusieurs objectifs du fait de l'activité de l'entreprise.
- Le calcul de la contribution indirecte. La société de gestion vise à appréhender l'impact positif sur le développement durable en dehors même de l'activité de l'entreprise dans laquelle elle investit. En ce sens, la société calcule aussi la contribution indirecte de l'entreprise aux ODD. L'entreprise contribue indirectement à un ou plusieurs objectifs de développement durable du fait de sa démarche, son comportement et sa culture d'entreprise indépendamment de son activité. La société de gestion calcule la contribution indirecte à travers des critères ESG en lien avec les indicateurs des ODDs.

Exclusions normatives et sectorielles

Nous nous engageons à exclure les secteurs et les entreprises à haut potentiel d'impact négatif sur les facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux. De manière générale, l'exclusion de l'univers d'investissement est une approche de la stratégie extra-financière qui vise à prévenir l'impact négatif du portefeuille sur les facteurs de durabilité. En ce sens, sont exclues toutes les entreprises dont le secteur d'activité ou le comportement est estimé controversé et à haut potentiel de risque.

Sont exclues les entreprises:

- Trouvées en violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- Impliquées dans la fabrication, le stockage d'armes controversées, conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Impliquées dans la production de tabac ;
- Production énergétique issue de sources combustibles fossiles ;

- Impliquées dans les activités liées au charbon ;
- Impliquées dans l'industrie du divertissement pour adultes.

Gestion des controverses

Philippe Hottinguer Gestion met en place une approche de gestion des controverses commune à tous les fonds. La société veille aux risques de controverses tout au long du cycle de vie d'un actif, afin d'identifier et de minimiser le potentiel risque réputationnel et financier affectant la société.

Nous veillons aux controverses, tels que les incidents relatifs à la sécurité et la santé des employés, les incidents environnementaux et pollutions, les condamnations pour corruption, le blanchiment d'argent, etc. La liste susmentionnée n'est pas exhaustive.

En cas d'apparition d'une telle controverse concernant une entreprise dans le portefeuille, le protocole de suivi et de gestion de controverses est déclenché. L'équipe de gestion s'efforce de maintenir l'objectivité et le pragmatisme dans son examen de la controverse. Elle recueille le maximum d'informations disponibles et analyse en interne la gravité, l'éventualité et la dimension d'impact négatif potentiel. Le directeur de gestion en est informé et une décision est prise quant au maintien de l'entreprise dans le fonds, à sa mise sous surveillance ou à son exclusion.

Dialogue et engagement avec les entreprises

Philippe Hottinguer Gestion souhaite promouvoir la prise en compte de la sphère extra-financière auprès de ses clients et ses investisseurs. La société est engagée de manière collaborative, individuelle et par vote aux assemblées.

L'engagement individuel comprend la prise de contact, le dialogue et la rencontre avec le management des entreprises investies. Nous essayons de communiquer régulièrement avec les entreprises au sujet de leur démarche responsable. Nous pouvons prendre contact avec l'entreprise afin de demander de répondre à notre questionnaire ESG, dans le cadre du suivi de leur performance ESG, ou même dans le cas de survenance d'une controverse, si les informations publiques s'avèrent insuffisantes pour prendre notre décision.

1° b) Moyens de communication

Documents précontractuels :

Au vu des exigences règlementaires et légales, la société de gestion décrit la manière dont les risques de durabilité et les principales incidences négatives sont intégrés dans les processus d'investissement et de la gestion de chaque fonds. Ces informations sont précisées dans les documents précontractuels, DICI et Prospectus de chaque fonds.

La documentation précontractuelle concernant le compartiment Abacus Discovery (Orion) est en cours de modification, et reflétera son approche spécifique d'intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives conformément à l'article 8 SFDR.

La documentation précontractuelle concernant le fonds Abacus Quality (EMP) a été mis à jour durant 2022 pour refléter l'intégration de la démarche responsable au sens de l'article 8 SFDR.

Les informations sont fournies selon les recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relatives aux fonds faisant de l'approche extra-financière l'élément central de leur communication[2] et les obligations règlementaires énoncées dans le SFDR.

Communication sur le site internet :

Nous publions et tenons à jour les informations relatives à l'intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives dans les processus d'investissement et de la gestion des actifs et des fonds.

Les documents disponibles sur notre site sont les suivants :

- le présent Rapport fusionné Article 29 et PAI 2021,
- la politique d'investissement responsable,
- la stratégie d'investissement responsable et
- la politique d'exclusion.

[2] Recommandation AMF : Doc-2020-03, Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières

Rapports périodiques :

Les portefeuilles sous gestion collective font l'objet de plusieurs rapports périodiques disponibles sur le site.

En effet, tous les mois, nous publions un rapport de classement ESG annexé au reporting financier de chaque fonds. Plus précisément, il s'agit de la notation ESG des actifs et donc du portefeuille.

La performance des fonds fait objet d'un rapport annuel, tel le présent Rapport fusionné sur l'article 29 de la loi énergie-climat et PAI du Règlement Disclosure.

1° c) Liste de produits

Part des encours de gestion collective intégrant l'ESG au 31. 12. 2021.

>90%

Abacus Quality

6

Article du Règlement Disclosure

En 2021, l'objectif d'investissement du fonds Abacus Quality, anciennement European Macro Picks, a été déterminé au sens de l'article 6 du règlement Disclosure.

La stratégie d'investissement générale intégrait les critères ESG dans l'analyse financière des entreprises sans aucune contrainte sur l'univers d'investissement et la gestion. Les informations ESG collectées dans le cadre de l'analyse extra-financière constituaient des informations supplémentaires pour construire le dossier d'investissement.

En 2022, le fonds Abacus Quality a été agrée par l'AMF conforme aux exigences de l'article 8 du règlement Disclosure.

Le 31 décembre 2021 les encours du fonds Abacus Quality (EMP) appliquant la politique et la stratégie responsable de la société représentaient **15 M€.** Ce qui représente 8 % des encours de la société de gestion.

Abacus Discovery

8

Article du Règlement Disclosure

En 2021, l'objectif d'investissement du compartiment Abacus Discovery, anciennement Orion, a été déterminé au sens de l'article 8 du règlement Disclosure. Cette dénomination est en cours de validation par le régulateur.

Dans ce sens, la stratégie extra-financière et l'analyse ESG contraignent l'univers d'investissement, les processus d'investissement et de gestion au même titre que l'analyse financière.

Le 31 décembre 2021 les encours du compartiment Abacus Discovery (Orion) appliquant la politique et la stratégie responsable de la société représentaient **39 M€.** Ce qui représente 20 % des encours de la société de gestion.

1° d) Critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Non applicable à Philippe Hottinguer Gestion.

1° e) Adhésion

Philippe Hottinguer Gestion souhaite promouvoir l'investissement responsable et contribuer directement à l'avancement des recherches dans le domaine. Ainsi, la société adhère à des UNPRI et façonne son approche en accord et en conformité avec les 6 Principes pour l'investissement responsable :

- Nous intégrons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements.
- Nous sommes des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionnariat.
- Nous demandons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
- Nous encourageons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.
- Nous coopérons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes.
- Nous rendons compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

Signatory of:

PRI Principles for Responsible Investment

Cette section sera détaillée dans la suite du présent Rapport, notamment dans le chapitre relatif aux Référence aux standards internationaux.

Objectif de mixité

La loi Rixain vise à accélérer l'égalité économique et professionnelle et énonce l'obligation pour les sociétés de gestion d'afficher leur objectif de représentation équilibrée femme /homme.

En effet, le nouvel article 8 bis de cette loi dispose que: «*Les sociétés de gestion de portefeuille définissent un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. Les résultats obtenus sont présentés dans le document mentionné au II de l'article L. 533-22-1. Cet objectif est actualisé chaque année.*»

A ce stade, la société Philippe Hottinguer Gestion n'a pas défini d'objectif de mixité en raison d'effectifs réduits et d'une hiérarchie restreinte au sein des équipes, des organes et des responsables. L'objectif sera actualisé annuellement.

Philippe Hottinguer Gestion reconnait l'importance de la représentation équilibrée d'hommes et de femmes et veille à ce que critère soit pris en compte et respecté au sein des entreprises investies.

PH Philippe Hottinguer Gestion

2°

Moyens internes déployés

Analyse interne, données externes :

Nous attachons une grande importance au développement des modèles propriétaires construits sur notre expertise visant à apporter une valeur ajoutée tangible dans la sélection des titres en portefeuille. Nos modèles d'analyse ESG respectent ce principe et ont pour objectif d'offrir une notation que nous maîtrisons dans son ensemble.

Les informations émanant des entreprises récoltées en interne constituent la majeure partie des données utilisées dans notre notation. Le dialogue avec les dirigeants renforce notre compréhension des sociétés et représentent une source inestimable de valeur ajoutée. L'analyse ESG et la mesure des risques liés à la mise en œuvre de la démarche extra-financière de la Société sont réalisées exclusivement en interne et n'intègrent aucune notation d'agences externes.

2°a) Ressources financières, humaines et techniques

Non applicable à Philippe Hottinguer Gestion.

2° b) Renforcement des capacités internes

Non applicable à Philippe Hottinguer Gestion.

PH Philippe Hottinguer Gestion

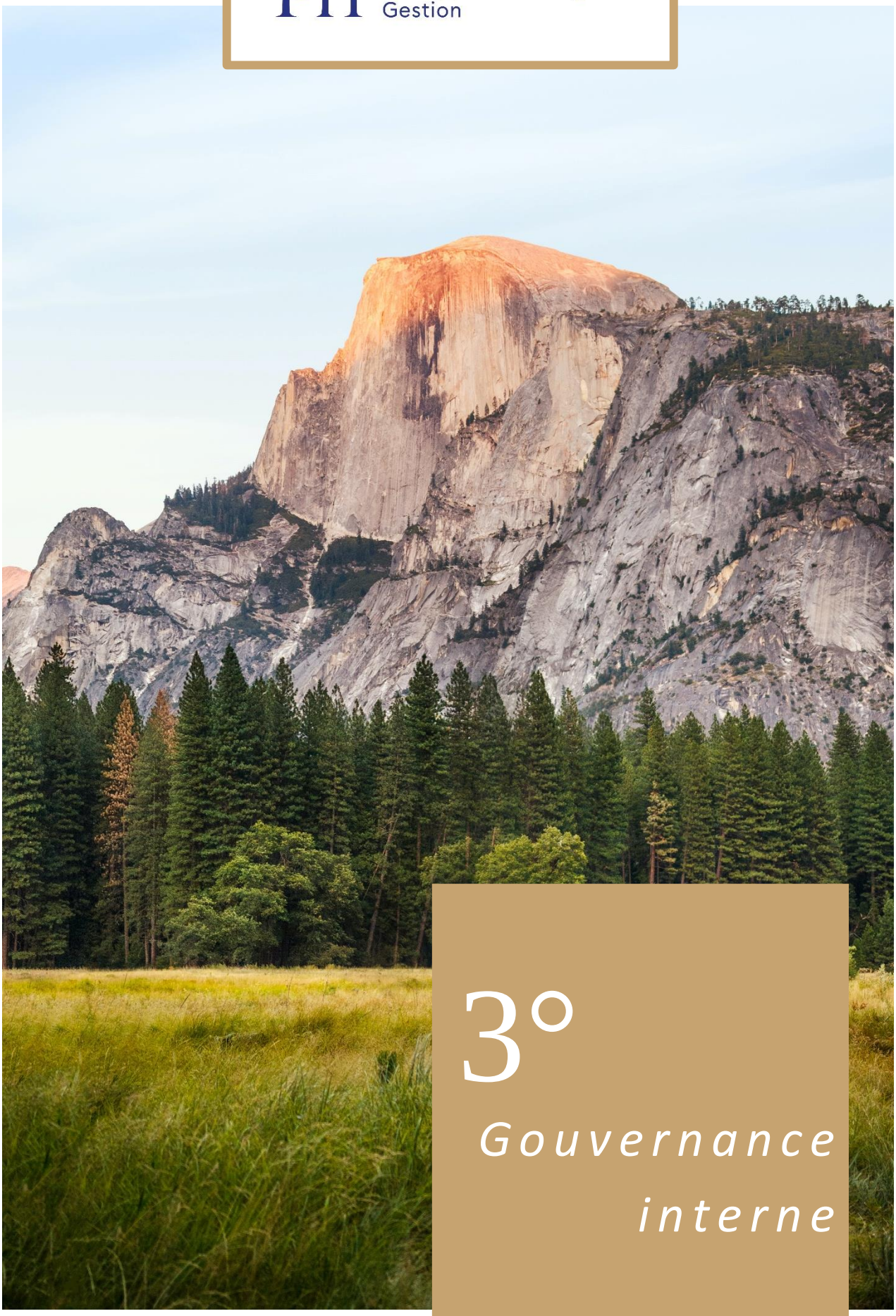

3°

Gouvernance interne

3°a) Gouvernance interne

Les stratégies, politiques et processus d'investissements mis en œuvre par Philippe Hottinguer Gestion sont déterminés et contrôlés par le Comité d'investissement de la société de gestion, tenu à une fréquence bimensuelle. Pour sa part, le Président du Directoire est responsable de leur exécution.

Le Comité d'investissement est au cœur du dispositif de gestion financière de la société de gestion, y compris en ce qui concerne la démarche extra-financière (ESG et ISR), tant en ce qui concerne la gestion collective (gestion d'OPCVM en direct et par délégation) qu'en ce qui concerne la gestion de portefeuille pour compte de tiers (gestion sous mandat), le courtage d'assurance vie, l'arbitrage dans le cadre de contrats d'assurance-vie en UC et le conseil en investissement.

Mart Antoine Laffont

Président du Directoire et Accocié Fondateur

Après 4 ans chez Pinatton sous la direction de J. Borjeix, en tant qu'analyste sell-side sur l'Automobile et l'Aéronautique avec une implication dans plusieurs IPO, il participe à la création du département Analyse Sell-side d'ODB entre 1999 et 2003. De 2004 à 2011, il crée puis développe le département stratégie macroéconomique et stock-picking de H&Associés avant de fonder Philippe Hottinguer Gestion en 2011 avec Philippe Hottinguer. En 2019, il est nommé Président du Directoire et RCCI de Philippe Hottinguer Gestion.

Edwin Faure

Chief Investment Officer

Titulaire d'un Master avec la mention « distinction » de la CASS Business School, Edwin Faure a développé ses compétences en Equity Research à Londres avant de rejsoindre en 2014 Raymond James AM, devenu aujourd'hui Gay Lussac Gestion. Après avoir participé – en tant que gérant des fonds microcaps – au lancement de deux nouvelles stratégies microcap et flexible, il sera nommé gérant sur l'ensemble de la gamme des fonds et responsable du comité ESG.

Il transforme un fonds multicaps en fonds impact thématique vert, Gay-Lussac Green Impact et est nommé gérant.

Sa gestion rigoureuse sera distinguée à plusieurs reprises : Lipper Fund Awards 2021 « Absolute Return » et Lipper Fund Awards 2021 « Mixed Asset » par Refinitiv, Meilleur Spécialiste – Actions Petites/Moyennes Capitalisations aux Quantalys Awards 2020 et il recevra en 2020 le titre de meilleur gérant France Small/Medium Companies décerné par CityWire.

L'équipe de gestion directement impliquée dans la stratégie extra-financière

Sous la responsabilité du Comité d'investissement, l'équipe de gestion définit, élabore et met en œuvre la stratégie extra-financière de la Société et s'assure l'application effective de cette stratégie dans toutes les étapes du processus d'investissement.

L'équipe de gestion est également responsable de l'identification, de la mesure et du contrôle, en premier niveau, des risques liés à la mise en œuvre de l'approche extra-financière au sein des portefeuilles gérés. Ces risques sont contrôlés, en deuxième niveau, par le Middle Office Risques de la société de gestion, avec l'appui du délégataire des contrôles permanents.

Jana Todorovic

Doctorante ESG

Diplômée du master 2 Droit international économique à l'Université Paris II Panthéon-Assas, Jana poursuit ses intérêts académiques dans le cadre de sa recherche doctorale sur l'intersection du droit international des investissements et des droits de l'Homme et de l'environnement.

Jana Todorovic a réalisé son stage de fin d'études au sein du département Environnement, social, gouvernance (ESG) et développement durable chez Meridiam, un fonds d'investissement en infrastructure. Elle a rejoint la maison Philippe Hottinguer Gestion en septembre 2021 en tant qu'analyste ESG.

Thomas Richard

Analyste financier

Titulaire d'un master en Ingénierie Financière à l'ESSCA et des certifications CFA niveau 1 et AMF, Thomas a une expérience dans la cellule d'analyse des nouveaux financements en Private Equity & Private Debt spécialisée dans le restructuring à la SOGEPA en Belgique. Il a aussi une expérience en Sales-Brokerage chez Raymond James sur le marché Equity US. Il a rejoint la maison Philippe Hottinguer Gestion depuis août 2021 en tant qu'analyste financier spécialisé sur les actions européennes.

Renan Kerourio

Analyste financier

Diplômé d'un Master 2 en Finance d'entreprise de la Burgundy School of Business, Renan Kerourio a une première expérience bancaire à la Caisse d'Epargne puis à La Banque Postale ou il a travaillé en tant qu'Analyste Financier. Il a rejoint la maison Philippe Hottinguer Gestion en tant qu'analyste financier sur les actions européennes.

3°b) Inclusion des risques de durabilité dans la politique de rémunération

Non applicable à Philippe Hottinguer Gestion.

3°c) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil de surveillance

Non applicable à Philippe Hottinguer Gestion

PH Philippe Hottinguer Gestion

4°

Stratégie d'engagement

Stratégie d'engagement

4°a) Périmètre

Dans le cadre de sa gestion collective, Philippe Hottinguer Gestion souhaite promouvoir la prise en compte de la sphère extra-financière auprès de ses clients et ses investisseurs. La société encourage l'intégration des facteurs ESG dans les processus décisionnels et dans les activités des entreprises dans lesquelles elle investit.

Depuis 2021, la société s'engage auprès de l'organisme de Principes d'investissement responsable de l'ONU et façonne son approche en accord et en conformité avec les 6 Principes pour l'investissement responsable. Philippe Hottinguer Gestion adhère aux 6 Principes pour l'investissement responsable, y compris ceux relatifs à l'engagement actionnarial. Nous nous sommes engagés à :

- Être des actionnaires actifs, en intégrant les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionnariat.
- Encourager les entreprises dans lesquelles nous investissons à publier les informations concernant leurs pratiques ESG.
- Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.
- Coopérer pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre de ces Principes.

Dans cette perspective, nous avons prévu plusieurs approches d'engagement.

Forums, conférences …

Plateformes collaboratives

Votes aux assemblées

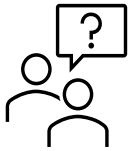

Questionnaire

Dialogue constructif et proactif

Engagement collaboratif

Dans le cadre du développement de notre approche extra-financière, la société adhère aux UNPRI et participe à la plateforme collaborative mise en place par l'organisme.

Nous participons régulièrement et dans la mesure du possible aux évènements, aux forums et aux conférences organisées par nos confrères et consœurs, relatives à la promotion et au partage de connaissances sur les thématiques de la finance durable, de l'investissement responsable etc.

Notre ambition est de développer notre engagement collaboratif, en participant d'avantage aux évènements et conférences, relatives ces thématiques ESG et ISR, ainsi qu'aux consultations des pouvoirs politiques afin de contribuer aux enjeux de régulation.

4°b) Politique de vote

La société de gestion exerce les droits de vote attachés à sa qualité de gestionnaire des OPCVM. La responsabilité de vote est exercée en interne et n'est pour le moment externalisée pour aucun des fonds.

En cas d'exercice de la pratique de vote, ce dernier est nécessairement aligné aux objectifs et aux principes d'investissement de la société, plus spécifiquement à nos objectifs extra-financiers tels que définis par la politique et la stratégie d'investissement[3].

Ainsi, le gestionnaire veille :

- à ne pas entraver le bon fonctionnement du gouvernement d'entreprise et à participer ou à se faire représenter à toutes les assemblées où il est convoqué par l'intermédiaire des fonds qu'il gère,
- à la protection des porteurs de parts des fonds qu'il gère en votant ou en faisant voter les projets et résolutions les plus favorables à la valorisation des actifs détenus,
- à mettre en œuvre tous moyens assurant le respect des règles déontologiques notamment celles prohibant toute entente ou tout avantage que le gestionnaire pourrait tirer de sa position dans l'entreprise (Insider Trading ou Front Running).

Pour plus de détails, voir la Politique de vote.

[3] Cf. Stratégie d'investissement responsable de Philippe Hottinguer Gestion

4°c) Engagement individuel

Dans son approche générale, la société s'efforce d'être engagée auprès des entreprises dans lesquelles elle investit. Toutefois, il faut tenir compte du fait que la société n'acquiert qu'une participation minoritaire dans les entreprises, limitant dès lors son influence ainsi que l'effectivité de son engagement.

L'engagement individuel comprend la prise de contact, le dialogue et rencontre avec le management des entreprises investies. Nous communiquons avec les entreprises sur le sujet de leur démarche responsable. Nous pouvons prendre contact avec l'entreprise afin de demander la réponse à notre questionnaire ESG, ou dans le cadre du suivi de leur performance ESG.

Philippe Hottinguer Gestion met en place sa politique responsable vers la fin de l'année 2021. Dans ce laps de temps, peu d'occasions se sont présentées pour engager les entreprises.

Depuis, une trentaine d'entreprises investies ont été contactées dans le cadre de notre démarche de vigilance ESG, d'approfondissement de notre analyse ou même afin de conseiller les entreprises sur leur processus et leur transparence ESG. Cela fera l'objet d'un rapport pour l'année 2022.

4°d) Rapport de la politique de vote

La pratique de vote est surveillée et enregistrée. Ainsi, la société publie, dans un rapport établi suivant les quatre mois de la clôture de son exercice, les conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés.

Pour plus de détails, voir le Rapport de la politique de vote, disponible sur demande.

4°e) Désengagement sectoriel

Durant l'année 2021, Philippe Hottinguer Gestion a mis en place sa politique d'exclusion sectorielle, prévoyant le désengagement des secteurs du tabac, des combustibles fossile et du divertissement pour adultes. L'exposition à ces secteurs a été relativement limitée jusqu'à lors. Avec l'entrée en vigueur de la politique d'investissement responsable et de la politique d'exclusion Philippe Hottinguer Gestion, dans le cadre de la gestion collective, se désengage entièrement des secteurs susmentionnés.

Pour plus de détails, voir la Politique d'investissement responsable et la Politique d'exclusion.

PH Philippe Hottinguer Gestion

5°

Taxonomie et combustibles fossiles

5° Taxonomie européenne et combustibles fossiles

5°a) Taxonomie européenne :

Le Règlement Taxonomie vise à identifier les activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental.

Une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsque cette activité économique contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, ne nuit pas de manière significative à l'un des objectifs (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement Taxonomie.

Nous distinguons les notions suivantes :

- *L'éligibilité* : il s'agit du pourcentage total du chiffre d'affaires (CA) généré par l'entreprise qui dérive d'une activité qui fait partie du champ d'application de la Taxonomie Européenne. Cette valeur n'indique pas si l'activité répond aux critères de contribution substantielle. Le pourcentage éligible est calculé comme la somme du total du CA (en pourcentage), pour chaque activité de l'entreprise appartenant au secteur ou sous-secteur défini par la Taxonomie.
- *L'alignement* : il s'agit du pourcentage total de CA généré par l'entreprise qui contribue de manière substantielle à un des deux objectifs définis à ce stade, soit l'adaptation ou l'atténuation au changement climatique.
- *La conformité* : nous nous référons au pourcentage du CA aligné qui démontre une absence de préjudice significatif sur les autres objectifs, et démontre le respect des garanties minimales – 10 principes du Pacte mondial, et les Principes directeurs de l'OCDE.

Le respect des pratiques de bonne gouvernance et l'absence de préjudice important aux objectifs d'investissement durable sont assurés tout au long de la durée de vie de l'investissement, de sa sélection à sa gestion. Le respect des pratiques de bonne gouvernance est vérifié et surveillé dans le cadre de l'analyse ESG préalable à l'investissement, ainsi que dans le monitoring ESG fait dans le cadre de la gestion responsable des actifs.

Nos fonds sous gestion collective assurent absence de préjudice important à travers l'exclusion sectorielle des entreprises impliquées dans les activités liées aux armes controversées, les énergies fossiles et les entreprises ayant adopté un comportement controversé, notamment se trouvant en violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La société s'engage à promouvoir les caractéristiques de durabilité environnementales et sociales. Toutefois, la société de gestion reconnait que la quasi-totalité des données en la matière sont actuellement estimées ou modélisées. Ainsi, la société reconnait que les données reportées en 2022 sont majoritairement celles concernant l'éligibilité et non pas l'alignement ou la conformité avec le Règlement Taxonomie. Dans ce sens, à ce stade nous ne pouvons reporter que les caractéristiques d'éligibilité de nos actifs.

53 %

moyen du chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille éligible à la Taxonomie européenne

Abacus Discovery - Orion

La part éligible

19,81 M€

d'encours investie éligibles à la Taxonomie verte européenne

54 %

moyen du chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille éligible à la Taxonomie européenne

Abacus Quality - EMP

La part éligible

7,45 M€

d'encours investie éligibles à la Taxonomie verte européenne

La société préfère se reposer principalement sur les données renseignée directement par les entreprises, le cas échéant, nous utilisons les estimations fournies par Bloomberg. Ce dernier calcule le pourcentage éligible comme la somme du total des revenus, pour chaque titre regroupé sous le code BICS éligible.

En occurrence, la totalité des données disponibles en 2021 sur l'éligibilité avec la Taxonomie a été estimée .

La société s'efforcera de reporter les données reportées relatives à l'éligibilité et à l'alignement avec la Taxonomie dans le Rapport 2022.

5°b) Combustibles fossiles :

En 2021, Philippe Hottinguer Gestion a mis en place la politique d'exclusion afin de prévenir l'impact négatif du portefeuille sur les facteurs de durabilité. Notre approche implique l'exclusion de plusieurs secteurs de l'univers d'investissement de nos portefeuilles, pour des raisons environnementales, sociales ou éthiques. Ainsi, les secteurs visés sont estimés être en contradiction avec nos engagements responsables extra-financiers.

Nous nous référons ici en partie au Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes minimales pour les indices de référence « transition climatique » de l'Union , et les indices de référence « accord de Paris » de l'Union. Tenant compte de l'article 12 du règlement, nous excluons les entreprises exerçant des activités liées aux énergies fossiles. Toutefois, notre politique d'exclusion impose des seuils plus ambitieux.

>0%

De chiffre d'affaires liés au charbon et au pétrole

Ainsi, nous excluons les entreprises d'énergie dont l'activité se rapporte à la prospection, l'extraction, la distribution, le raffinage ou le transport de combustibles fossiles (0% de chiffre d'affaires pour toutes les sources, nommément le pétrole et le charbon, à l'exception du gaz naturel < 30%). Cela ne concerne que l'activité directe de l'entreprise.

>30%

De chiffre d'affaires liés au gaz naturel

Une exception est faite pour le gaz naturel, exclu de manière partielle. Les entreprises dont plus de 30% de chiffre d'affaires provient de l'extraction, la transformation et le transport du gaz naturel sont exclues de l'univers d'investissement de tous nos fonds sous gestion collective. Cette exception est mise en place afin d'éviter que l'exclusion totale à ce sujet ne réduise pas trop l'univers investissable, surtout pour les entreprises particulièrement actives dans les énergies renouvelables. Cette limite de chiffre d'affaires est susceptible de diminuer régulièrement à l'avenir.

0 %

moyen du chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille impliquées dans des combustibles fossiles

Abacus Discovery - Orion

La part fossiles combustibles

0 M€

d'encours investi dans ces activités liés aux secteurs de combustibles fossiles

0 %

moyen du chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille impliquées dans des combustibles fossiles

Abacus Quality - EMP

La part fossiles combustibles

0 M€

d'encours investi dans ces activités liés aux secteurs de combustibles fossiles

En 2021, depuis la mise en place de la procédure extra-financière, il n'y a eu aucun investissement dans les entreprises impliquées dans le secteur des énergies fossiles tel que défini par la Taxonomie européenne. Dans ce sens, le montant et le pourcentage des encours investis dans ces entreprises est 0.

Les données utilisées sont presque exclusivement reportées par les entreprises investies, et donc se trouve en accès libre. Dans le cas échéant, nous utilisons les données fournies par Bloomberg sur l'exposition aux combustibles fossiles.

PH Philippe Hottinguer Gestion

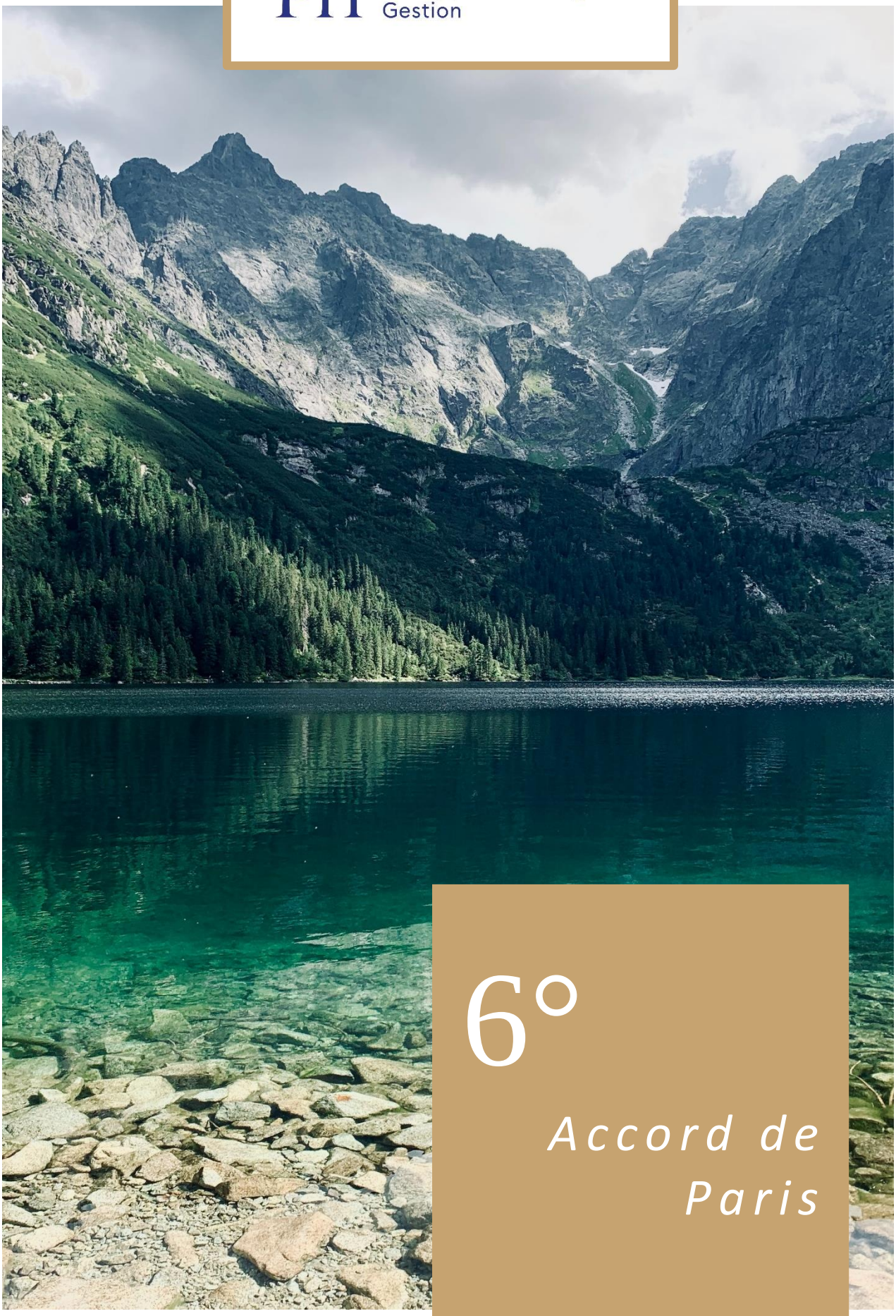

6°

Accord de Paris

Alignement avec l'Accord de Paris

Les fonds Abacus Discovery et Abacus Quality se réfèrent à l'accord de Paris sur le climat. La température moyenne des portefeuilles est calculée et mise à jour régulièrement. Toutefois, il faut remarquer qu'en 2021 peu de données ont été disponibles, en particulier concernant les entreprises de petites tailles, qui restent le cœur de notre activité.

Dans ce sens, les deux fonds n'ont pas jusqu'à présent défini d'objectifs stricts d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévu par l'Accord de Paris.

PH Philippe Hottinguer Gestion

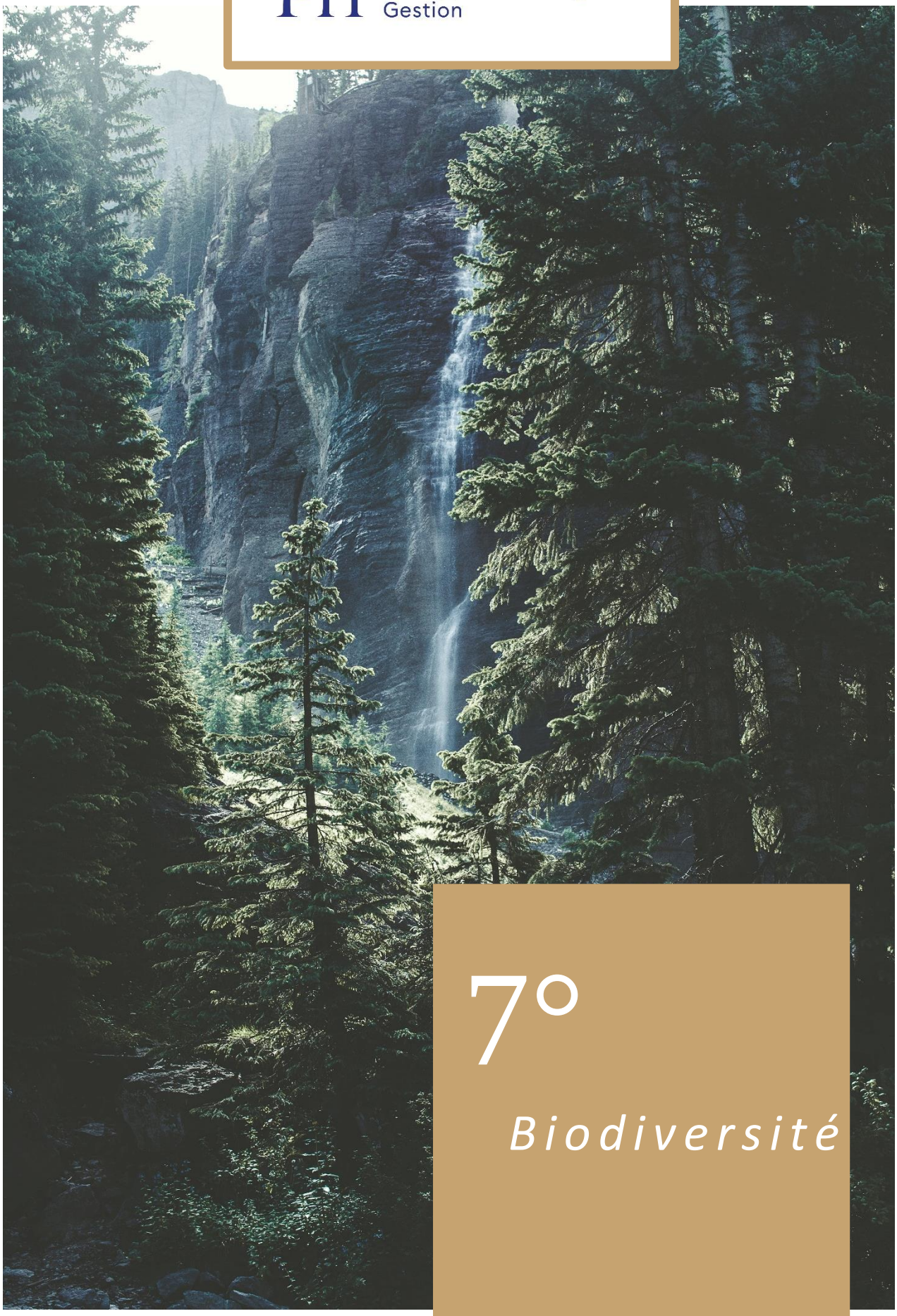

7°

Biodiversité

Alignement avec les objectifs de long terme liés à la bio-diversité

Non applicable à Philippe Hottinguer Gestion.

PH Philippe Hottinguer Gestion

8°

Gestion des risques

8° Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

8°a) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG

La stratégie extra-financière incorpore des facteurs ESG pour diminuer les risques, notamment le risque financier et de responsabilité. En ce sens, la stratégie extra-financière incorpore des facteurs environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance dans les processus d'investissement et de gestion. La stratégie extra-financière est contraignante a minima au même titre que l'analyse financière des entreprises.

Le premier postulat de la stratégie extra-financière est l'analyse ESG. L'analyse ESG est menée avant la construction finale du portefeuille sur une sélection de valeurs candidate et celles déjà investie. Ainsi, l'analyse ESG approfondie est spécifique pour chaque entreprise individuellement. Elle prend en compte des critères quantitatifs et qualitatifs et adopte une approche plus contextualisée et ciblée. La notation est faite selon le secteur et le type d'activité.

L'analyse ESG prend en compte plus de 120 critères ESG retenus sur la base de l'analyse de la double matérialité. Il s'agit de l'approche adoptée par l'Union européenne dans son plan d'action pour la finance durable, notamment dans le cadre du règlement Disclosure.

Cette approche recense les critères reflétant les risques de durabilité sur la valeur et les risques d'incidences négatives des entreprises sur les facteurs de durabilité. Le risque en matière de durabilité est défini par le règlement Disclosure comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement. Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité correspondent aux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les enjeux ESG.

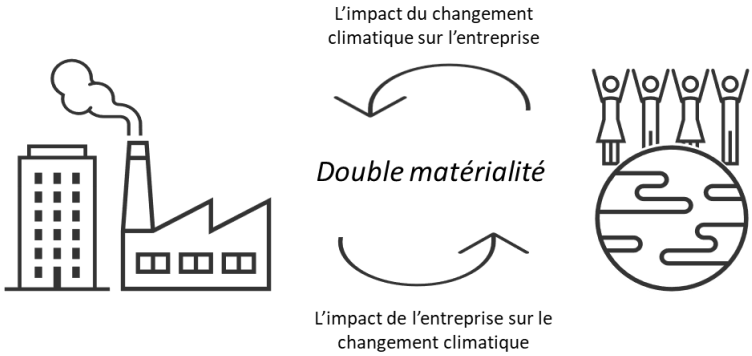

Matérialité variable

Nous reconnaissons qu'en fonction du secteur d'activité, la pertinence des critères peut différer. Certains critères sont plus pertinents et significatifs que d'autres pour chacun des secteurs d'activité. Les critères sont estimés comme matériels, en fonction de leur probabilité, leur gravité et l'horizon de leur survenance sur le secteur d'activité donné. Le lien de causalité est apprécié en tenant compte de la double matérialité du règlement Disclosure (SFDR).

Plus précisément, il s'agit de rechercher pour chaque critère la probabilité de survenance du risque de durabilité sur le secteur. En ce sens, plus un secteur est exposé à ces risques, plus le critère en question sera caractérisé comme important. D'autre part, nous cherchons à mesurer la probabilité de survenance d'une incidence négative du secteur sur le facteur de risque (les émissions des GES, traitement des déchets, emploi décent, anti-corruption etc.). En ce sens, plus le secteur est susceptible de produire des effets négatifs sur ces facteurs, plus le critère sera qualifié d'important.

Le tableau de matérialité ci-dessous fournit une représentation visuelle de l'importance accordée à chaque catégorie de critères, pour chaque secteur dans notre analyse des risques et des impacts ESG. Une nuance de gris plus foncée indique une importance accordée plus élevée et une nuance de gris plus claire représente une importance accordée plus faible.

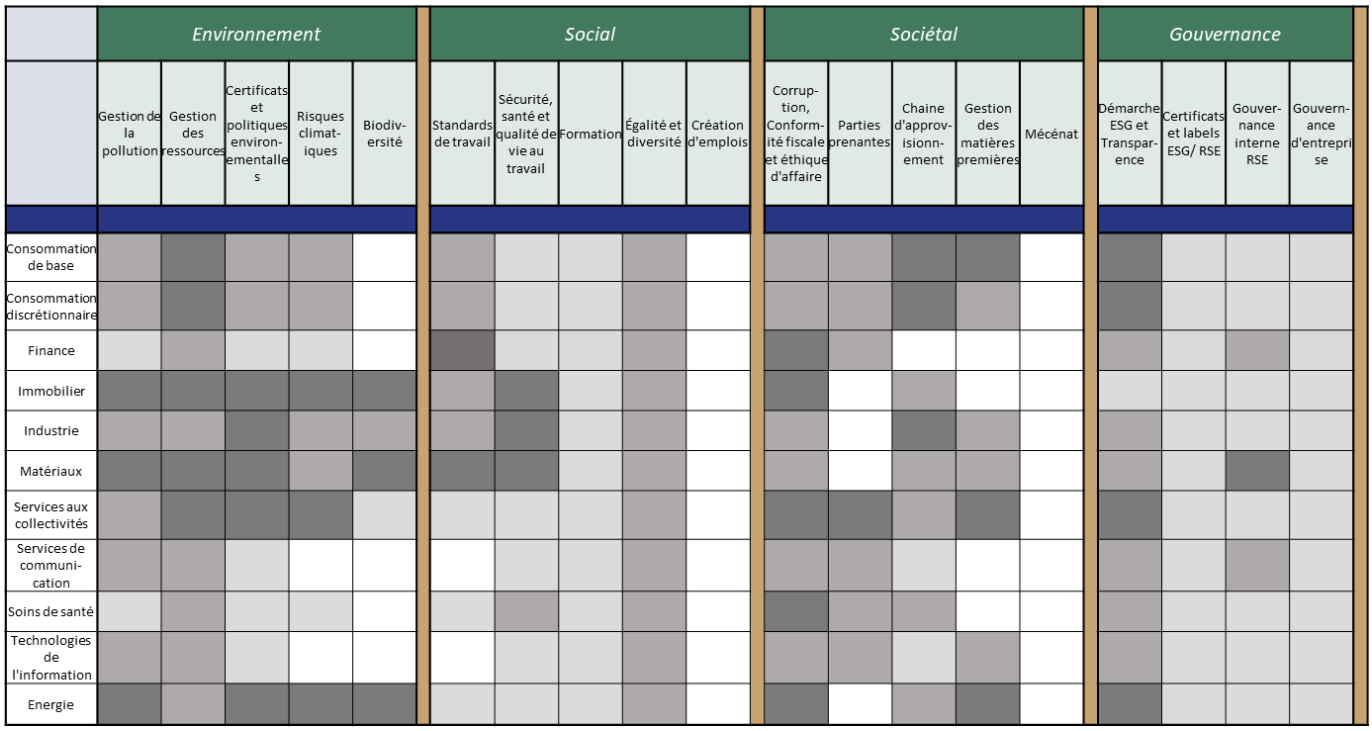

L'intégration des critères de risque dans l'analyse ESG

En effet, l'approche adoptée permet de saisir une image assez complète du comportement de l'entreprise en matière d'ESG, permettant d'apprécier véritablement les qualités, les efforts et les lacunes de leurs démarches. Ainsi, ces dernières sont contextualisées et comparées avec leurs pairs du même secteur et avec l'indice de référence.

Notre analyse ESG approfondie est illustrée en quelques chiffres :

4	>20	+120	100%	>90%
Piliers d'analyse ESG correspondant à 4 grands thèmes de l'investissement responsable	Catégories de critères permettant une analyse globale et compréhensive	Critères Dont au minimum 100 sont notés, selon le secteur et le type d'activité de l'entreprise	Des fonds sous gestion collective couverts par notre analyse	D'entreprises notées dans chaque fonds

Les critères pertinents sont sélectionnés et figurent parmi plusieurs catégories réunies en quatre grandes thématiques principales : responsabilité environnementale, responsabilité sociale, responsabilité sociétale et gouvernance d'entreprise. Les quatres thèmes correspondent à quatres piliers, soit respectivement : environnement, social, sociétal et gouvernance.

Les quatres piliers sont notés indépendamment et réunis par la suite dans une note finale de l'entreprise sur 100.

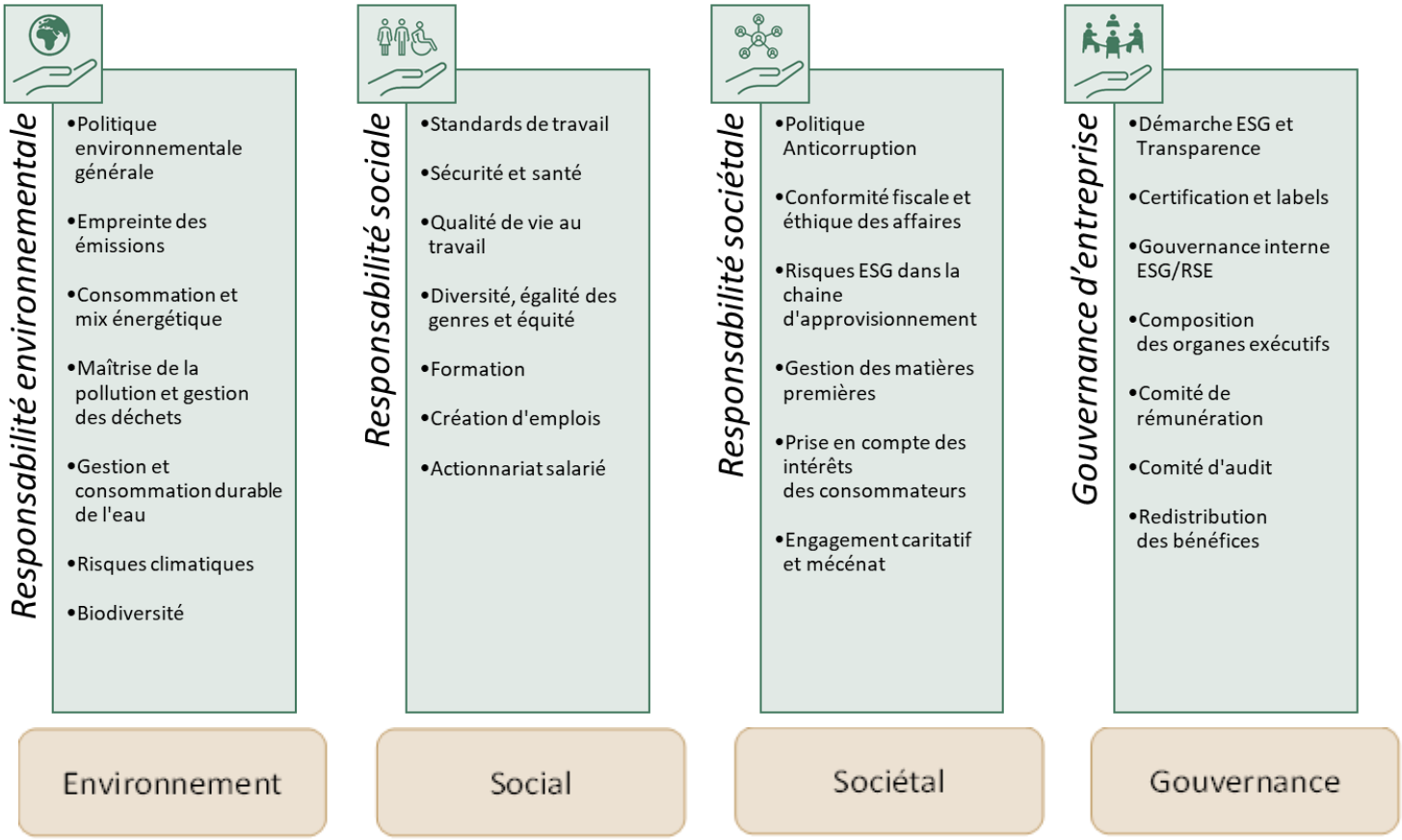

Les critères relatifs aux incidences négatives seront examinés par la suite dans la partie du rapport PAI.

8° b) Principaux risques de durabilité

Notre modèle d'analyse ESG comprend une analyse focalisée sur les critères reflétant l'impact des risques ESG et ceux dus au changement climatique sur les entreprises. Nous prenons en compte les risques de durabilité dans le cadre de notre analyse ESG initiale et approfondie. Une liste de critères traduisant les risques de durabilité sont intégrés dans nos outils d'analyse ESG et sont examinés et notés pour chaque nouvelle entreprise ou celles dans le portefeuille.

L'analyse ESG en ce sens permet de saisir le taux d'exposition des actifs aux risques induits par les impacts physiques et transitionnels des aléas climatiques. Les risques de durabilité mentionnés ci-dessous peuvent potentiellement et directement affecter négativement les entreprises investies et par la suite influencer la performance d'investissement des portefeuilles. En ce sens, nous prenons en compte :

- *Les risques physiques* causés par les phénomènes météorologiques et climatiques comprennent les vagues de chaleur, les précipitations extrêmes, l'élévation du niveau de la mer, etc.

- *Les risques de transition* résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone, incluent les risques politiques, technologiques, de marché et de réputation liés à la transition vers une économie bas carbone etc.

Ainsi, Philippe Hottinguer Gestion met en place une approche de gestion des controverses commune à tous les fonds. La société veille aux risques de controverses afin d'identifier et de minimiser le potentiel risque réputationnel et financier affectant la valeur de l'actif. Les facteurs de durabilité sont intégrés dans la liste des controverses surveillées.

Nous nous efforçons de prendre en compte les risques de durabilité de manière la plus complète à ce stade, à ce que ces risques soient correctement identifiés, mesurés, suivis et atténués conformément aux exigences réglementaires. Toutefois, nous reconnaissons, qu'à ce stade, il y a peu d'information pertinente au niveau des entreprises, dont la granularité et la qualité ont pu être assurées par Philippe Hottinguer Gestion. Dans ce sens, la société a été fortement empêchée de considérer les risques de durabilité à travers des scénarios 1,5° ou 2°, ou d'estimer l'éventualité et l'horizon de leur survenance pour chacune des entreprises dans le portefeuille. Nous envisageons de poursuivre et de développer davantage notre travail à ce sujet, et d'engager avec les entreprises investies afin d'améliorer la transparence sur la prise en compte des risques de durabilité.

PH Philippe Hottinguer Gestion

Exemples de critères pour veiller aux risques ESG et de durabilité sur la valeur de l'actif

Lois et règlements

- Contexte juridique et conformité
- Exposition aux risques règlementaires

Risques climatiques

- Exposition aux risques climatiques physiques
- Prise en compte de la vulnérabilité
- Politique en matière de changement climatique
- Risque lié à l'énergie
- Risque lié au carbone

Standards de travail et capital humain

- Droits de l'Homme
- Procédure de diligence raisonnable en droits de l'Homme

Capital social

- Intérêts des parties prenantes
- Qualité et sécurité des produits ou des services
- Pratiques de vente

Modèle d'affaires et innovation

- Conception de produits et gestion du cycle de vie
- Dépendance aux matières premières
- Accessibilité des produits
- Résilience du modèle commercial
- Gestion de la chaîne logistique

Leadership et gouvernance

- L'éthique des affaires

8°c) Fréquence de revue

Les données sont revues annuellement quant aux KPIs quantitatifs, ainsi les entreprises sont suivies de manière régulière en ce qui concerne leurs activités, les critères qualitatifs et les controverses.

8°d) Plan de réduction de l'exposition de la société de gestion

Philippe Hottinguer Gestion s'efforce d'investir dans des entreprises exposées de manière limitée à ces risques ou celles qui les prennent en compte et ont mis en place des processus et des stratégies pour en répondre.

A ce stade, nous calculons et veillons à l'exposition générale de nos portefeuilles au risque de responsabilité. L'exposition au risque de responsabilité est appréciée à travers l'analyse ESG approfondie. L'analyse ESG permet de saisir l'exposition de la société de gestion au risque de responsabilité, étant défini en tant que risque juridique lié à la poursuite et/ou à la condamnation des entreprises pour violation de leurs contraintes et obligations ESG.

Abacus Quality - EMP

L'exposition au risque de responsabilité

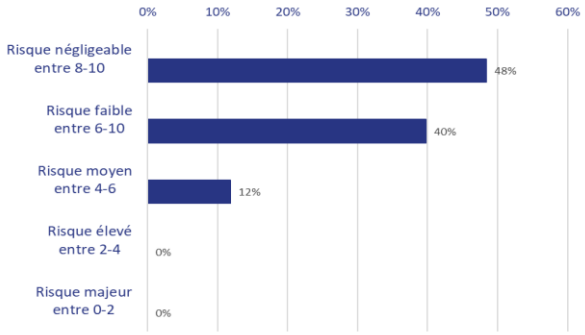

Abacus Discovery - Orion

L'exposition au risque de responsabilité

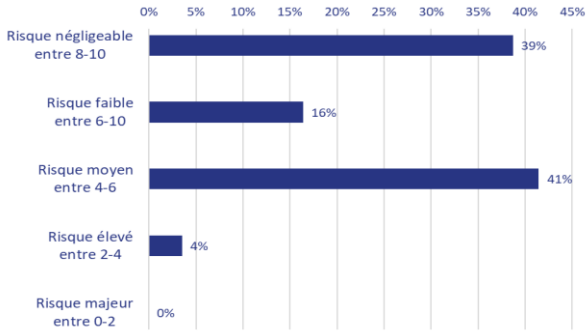

8°e) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques

Non applicable à Philippe Hottinguer Gestion.

8°f) Evolution des choix méthodologiques

Philippe Hottinguer Gestion a mis en place pour la première fois en 2021, la politique d'investissement responsable applicable à ces fonds sous gestion collective, Abacus Discovery (Orion) et Abacus Quality (EMP).

Dès lors, le Rapport annuel 2021 est le premier rapport sur la prise en compte des risques de durabilité. La comparaison historique sera publiée au sein du Rapport annuel 2022.

PH Philippe Hottinguer Gestion

Rapport relatif aux principales incidences négatives

-PAI-

Résumé

Le premier postulat de notre stratégie extra-financière est l'analyse ESG. Cette dernière incorpore des facteurs ESG pour diminuer les risques tels que le risque financier, de responsabilité et réputationnel. L'analyse ESG prend en compte plus de 120 critères ESG retenus sur la base de l'analyse de la double matérialité.

Les critères retenus dans le cadre de notre analyse ESG permettent d'envisager les éventuelles incidences négatives des activités des entreprises sur les facteurs ESG. En effet, nous estimons que les décisions d'investissement peuvent impacter les facteurs de durabilité que leur incidence soit positive ou négative. Elles peuvent être liées, directement ou indirectement à des facteurs de durabilité. Les principales incidences négatives sur la durabilité sont définies comme les impacts des décisions entrainant des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. Ces impacts proviennent de l'activité et du comportement de l'entreprise mais aussi des investisseurs, ainsi que des projets liés aux titres investis. Peuvent être affectés des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux touchant aux sujets du respect des droits de l'Homme, de la pollution, de la corruption et d'autres facteurs.

Philippe Hottinguer Gestion considère les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document comprend la déclaration consolidée des principaux impacts négatifs sur le développement durable de Philippe Hottinguer Gestion pour les fonds Abacus Discovery (Orion) et Abacus Quality (EMP).

Cette déclaration des principaux impacts négatifs couvre la période de référence du 1er au 31 décembre 2021.

Les principales incidences négatives sur le développement durable et les objectifs de développement durable n'ont pas été pris en compte dans la politique de rémunération pour 2021.

Ce rapport comprend les sections suivantes :

- *La description des principales incidences négatives*
- *La méthodologie de prise en compte des principales incidences négatives*
- *Les références aux standards internationaux*
- *Comparaison historique*

Enfin, nous avons explicité notre politique d'engagement dans la première partie de ce rapport fusionné.

PH Philippe Hottinguer Gestion

I

Principales incidences négatives

PAI concernant fonds Abacus Discovery – Orion

Indicators applicable to investments in investee companies						
Adverse sustainability		**Metric**	**Impact [year n]**	**Explanation**	**Coverage**	**Actions taken**
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS						
Greenhouse gas emissions	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	47,92	In Tonnes eq CO2	80%	Regular monitoring
		Scope 2 GHG emissions	14,99	In Tonnes eq CO2	80%	Regular monitoring
		From 1 January 2023, Scope 3 GHG emissions	2,00	In Tonnes eq CO3	14%	Regular monitoring
		Total GHG emissions Scope 1,2	62,91	In Tonnes eq CO2	78%	Regular monitoring
		Total GHG emissions Scope 1,2,3	64,90	In Tonnes eq CO2	14%	Regular monitoring
	2. Carbon footprint	Carbon footprint Scope 1,2	109,41	scope 1+2 / M€ invested	80%	Regular monitoring
		Carbon footprint Scope 1,2,3	65,02	scope 1+2+3 / M€ invested	12%	Regular monitoring
	3. GHG intensity of investee companies	GHG intensity of investee companies Scope 1,2	122,32	scope 1+2/ Revenue	80%	Regular monitoring
		GHG intensity of investee companies Scope 1,2,3	40,68	scope 1+2+3/ Revenue	12%	Regular monitoring
	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Share of investments in companies active in the fossil fuel sector	0%	Fossil fuel sector is excluded from the investment universe	100%	Regular monitoring
Energy	5. Share of non-renewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy consumption and non-renewable energy production of investee companies from non-renewable energy sources compared to renewable energy sources, expressed as a percentage	92%	%	42%	Regular monitoring
	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, per high impact climate sector	Resultat		Tx de couverture	Regular monitoring
		Sector A	0,00	GWH/ M€ Revenue	0%	Regular monitoring
		Sector C	8,77	GWH/ M€ Revenue	70%	Regular monitoring
		Sector E	0,00	GWH/ M€ Revenue	0%	Regular monitoring
		Sector F	0,07	GWH/ M€ Revenue	71%	Regular monitoring
		Sector G	0,37	GWH/ M€ Revenue	63%	Regular monitoring
		Sector H	0,00	GWH/ M€ Revenue	31%	Regular monitoring
		Sector L	0,00	GWH/ M€ Revenue	0%	Regular monitoring
Biodiversity	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	Share of investments in investee companies with sites/operations located in or near to biodiversity-sensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas	N/A	No data was available	N/A	Regular monitoring
Water	8. Emissions to water	Tonnes of emissions to water generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	0,01	Water emissions are unknown. Data gathered refers to water consumption in Km3.	36%	Regular monitoring
Waste	9. Hazardous waste ratio	Tonnes of hazardous waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	0,00	%	34%	Regular monitoring

SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS					
Social and employee matters	10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies that have been involved in violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	0%	Companies found in violation of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises are excluded from the investment universe	
	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies without policies to monitor compliance with the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises or grievance /complaints handling mechanisms to address violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	78%	Refers to companies that are not signatories of UN Global compact	27%
	12. Unadjusted gender pay gap	Average unadjusted gender pay gap of investee companies	5%		
	13. Board gender diversity	Average ratio of female to male board members in investee companies	25%		86%
	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	Share of investments in investee companies involved in the manufacture or selling of controversial weapons	0%	Companies whose activities are related to contraversial weapons are excluded from the investment universe	

Indicators applicable to investments in sovereigns and supranationals

Adverse sustainability		Metric	Impact [year n]	Explanation	Actions taken
Environmental	15. GHG intensity	GHG intensity of investee countries	Non applicable	The funds do not invest in sovereigns and supranationals	
Social	16. Investee countries subject to social violations	Number of investee countries subject to social violations (absolute number and relative number divided by all investee countries), as referred to in international treaties and conventions, United Nations principles and, where applicable, national law	Non applicable	The funds do not invest in sovereigns and supranationals	

Indicators applicable to investments in real estate assets

Adverse sustainability		Metric	Impact [year n]	Explanation	Actions taken
Fossil fuels	17. Exposure to fossil fuels through real estate assets	Share of investments in real estate assets involved in the extraction, storage, transport or manufacture of fossil fuels	Non applicable	The funds do not invest in sovereigns and supranationals	
Energy efficiency	18. Exposure to energy-inefficient real estate assets	Share of investments in energy-inefficient real estate assets	Non applicable	The funds do not invest in sovereigns and supranationals	

Other indicators for principal adverse impact						
Additionnal climate and other environment-related indicators [*Information on the principal adverse sustainability impact/s referred to in Article 6(1)(b) in the format in Table 2*]						
Greenhouse gas emissions	4. Investments in companies without carbon emission reduction initiatives	Share of investments in investee companies without carbon emission reduction initiatives aimed at aligning with the Paris Agreement	34%	%	64%	Regular monitoring
Water, waste and material	7. Investments in companies without water management policies	Share of investments in investee companies without water management policies	56%	%	98%	Regular monitoring
Additional social indicators [*Information on the principal adverse sustainability impact/s referred to in Article 6(1)(c) in the format in Table 3*]						
Social and employee matters	1. Investments in companies without workplace accident prevention policies	Share of investments in investee companies without a workplace accident prevention policy	20%		82%	Regular monitoring
	2. Rate of accidents	Rate of accidents in investee companies expressed as a weighted average	0,01	Refers to total recordable incident rate	67%	Regular monitoring
	4. Lack of a supplier code of conduct	Share of investments in investee companies without any supplier code of conduct (against unsafe working conditions, precarious work, child labour and forced labour)	18%		98%	Regular monitoring
	6. Insufficient whistleblower protection	Share of investments in entities without policies on the protection of whistleblowers	50%		53%	Regular monitoring
Human Rights	9. Lack of a human rights policy	Share of investments in entities without a human rights policy	14%		82%	Regular monitoring
Anti-corruption and anti-bribery	15. Lack of anti-corruption and anti-bribery policies	Share of investments in entities without policies on anti-corruption and anti-bribery consistent with the United Nations Convention against Corruption	13%		90%	Regular monitoring
		Number of convictions and amount of fines for vilations of anti-corruption and anti-bribery laws by investee companies	0,00		8%	

PAI concernant fonds Abacus Quality - EMP

Indicators applicable to investments in investee companies						
Adverse sustainability	**Metric**		**Impact [year n]**	**Explanation**	**Coverage**	**Actions taken**
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS						
Greenhouse gas emissions	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	19,29	In Tonnes eq CO2	72%	Regular monitoring
		Scope 2 GHG emissions	15,61	In Tonnes eq CO2	71%	Regular monitoring
		From 1 January 2023, Scope 3 GHG emissions	38,90	In Tonnes eq CO2	54%	Regular monitoring
		Total GHG emissions Scope 1,2	34,90	In Tonnes eq CO2	76%	Regular monitoring
		Total GHG emissions Scope 1,2,3	38,90	In Tonnes eq CO2	54%	Regular monitoring
	2. Carbon footprint	Carbon footprint Scope 1,2	18,95	scope 1+2 / M€ invested	67%	Regular monitoring
		Carbon footprint Scope 1,2,3	113,76	scope 1+2+3 / M€ invested	49%	Regular monitoring
	3. GHG intensity of investee companies	GHG intensity of investee companies Scope 1,2	66,68	scope 1+2/ Revenue	72%	Regular monitoring
		GHG intensity of investee companies Scope 1,2,3	462,22	scope 1+2+3/ Revenue	49%	Regular monitoring
	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Share of investments in companies active in the fossil fuel sector	0	Fossil fuel sector is excluded from the investment universe	100%	Regular monitoring
Energy	5. Share of non-renewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy consumption and non-renewable energy production of investee companies from non-renewable energy sources compared to renewable energy sources, expressed as a percentage	84%	%	59%	Regular monitoring
	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, per high impact climate sector				Regular monitoring
		Sector A	0,00	GWH/ M€ Revenue	0%	
		Sector C	0,75	GWH/ M€ Revenue	61%	
		Sector E	0,00	GWH/ M€ Revenue	100%	
		Sector F	0,00	GWH/ M€ Revenue	0%	
		Sector G	0,01	GWH/ M€ Revenue	75%	
		Sector H	0,13	GWH/ M€ Revenue	100%	
		Sector L	0,00	GWH/ M€ Revenue	0%	
Biodiversity	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	Share of investments in investee companies with sites/operations located in or near to biodiversity-sensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas	N/A	No data was available	N/A	Regular monitoring
Water	8. Emissions to water	Tonnes of emissions to water generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	0,074	Water emissions are unknown. Data gathered refers to water consumption in Km3.	31%	Regular monitoring
Waste	9. Hazardous waste ratio	Tonnes of hazardous waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	0,0023	Tonnes / M€	48%	Regular monitoring

SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS						
Social and employee matters	10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies that have been involved in violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	0	Companies found in violation of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises are excluded from the investment universe	100%	Regular monitoring
	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies without policies to monitor compliance with the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises or grievance /complaints handling mechanisms to address violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	54%	Refers to companies that are not signatories of UN Global compact	67%	Regular monitoring
	12. Unadjusted gender pay gap	Average unadjusted gender pay gap of investee companies	16%		17%	Regular monitoring
	13. Board gender diversity	Average ratio of female to male board members in investee companies	33%		92%	Regular monitoring
	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	Share of investments in investee companies involved in the manufacture or selling of controversial weapons	0	Companies whose activities are related to contraversial weapons are excluded from the investment universe	0%	Regular monitoring

Indicators applicable to investments in sovereigns and supranationals					
Adverse sustainability		**Metric**	**Impact [year n]**	**Explanation**	**Actions taken**
Environmental	15. GHG intensity	GHG intensity of investee countries	Non applicable	The funds do not invest in sovereigns and supranationals	
Social	16. Investee countries subject to social violations	Number of investee countries subject to social violations (absolute number and relative number divided by all investee countries), as referred to in international treaties and conventions, United Nations principles and, where applicable, national law	Non applicable	The funds do not invest in sovereigns and supranationals	

Indicators applicable to investments in real estate assets					
Adverse sustainability		**Metric**	**Impact [year n]**	**Explanation**	**Actions taken**
Fossil fuels	17. Exposure to fossil fuels through real estate assets	Share of investments in real estate assets involved in the extraction, storage, transport or manufacture of fossil fuels	Non applicable	The funds do not invest in sovereigns and supranationals	
Energy efficiency	18. Exposure to energy-inefficient real estate assets	Share of investments in energy-inefficient real estate assets	Non applicable	The funds do not invest in sovereigns and supranationals	

Other indicators for principal adverse impact						
Additionnal climate and other environment-related indicators [*Information on the principal adverse sustainability impact/s referred to in Article 6(1)(b) in the format in Table 2*]						
Greenhouse gas emissions	4. Investments in companies without carbon emission reduction initiatives	Share of investments in investee companies without carbon emission reduction initiatives aimed at aligning with the Paris Agreement	21%	%	79%	Regular monitoring
Water, waste and material emissions	7. Investments in companies without water management policies	Share of investments in investee companies without water management policies	61%	%	100%	Regular monitoring
Additional social indicators [*Information on the principal adverse sustainability impact/s referred to in Article 6(1)(c) in the format in Table 3*]						
Social and employee matters	1. Investments in companies without workplace accident prevention policies	Share of investments in investee companies without a workplace accident prevention policy	16%		84%	Regular monitoring
	2. Rate of accidents	Rate of accidents in investee companies expressed as a weighted average	0,00	Refers to total recordable incident rate	50%	Regular monitoring
	4. Lack of a supplier code of conduct	Share of investments in investee companies without any supplier code of conduct (against unsafe working conditions, precarious work, child labour and forced labour)	17%		84%	Regular monitoring
	6. Insufficient whistleblower protection	Share of investments in entities without policies on the protection of whistleblowers	23%		86%	Regular monitoring
Human Rights	9. Lack of a human rights policy	Share of investments in entities without a human rights policy	14%		88%	Regular monitoring
Anti-corruption and anti-bribery	15. Lack of anti-corruption and anti-bribery policies	Share of investments in entities without policies on anti-corruption and anti-bribery consistent with the United Nations Convention against Corruption	10%		92%	Regular monitoring
		Number of convictions and amount of fines for vilations of anti-corruption and anti-bribery laws by investee companies	0		18%	Regular monitoring

PH Philippe Hottinguer Gestion

II

Prise en compte des PAI

La prise en compte des facteurs ESG pour diminuer les risques

Notre approche d'investissement responsable prend en compte les critères reflétant les risques de durabilité sur la valeur et les risques d'incidences négatives des entreprises sur les facteurs de durabilité.

Les critères pertinents sont sélectionnés et figurent parmi plusieurs catégories réunies en quatre grandes thématiques principales : responsabilité environnementale, responsabilité sociale, responsabilité sociétale et gouvernance d'entreprise. Les quatres thèmes correspondent à quatres piliers, soit respectivement : environnement, social, sociétal et gouvernance.

Les quatres piliers sont notés indépendamment et réunis par la suite dans une note finale de l'entreprise sur 100.

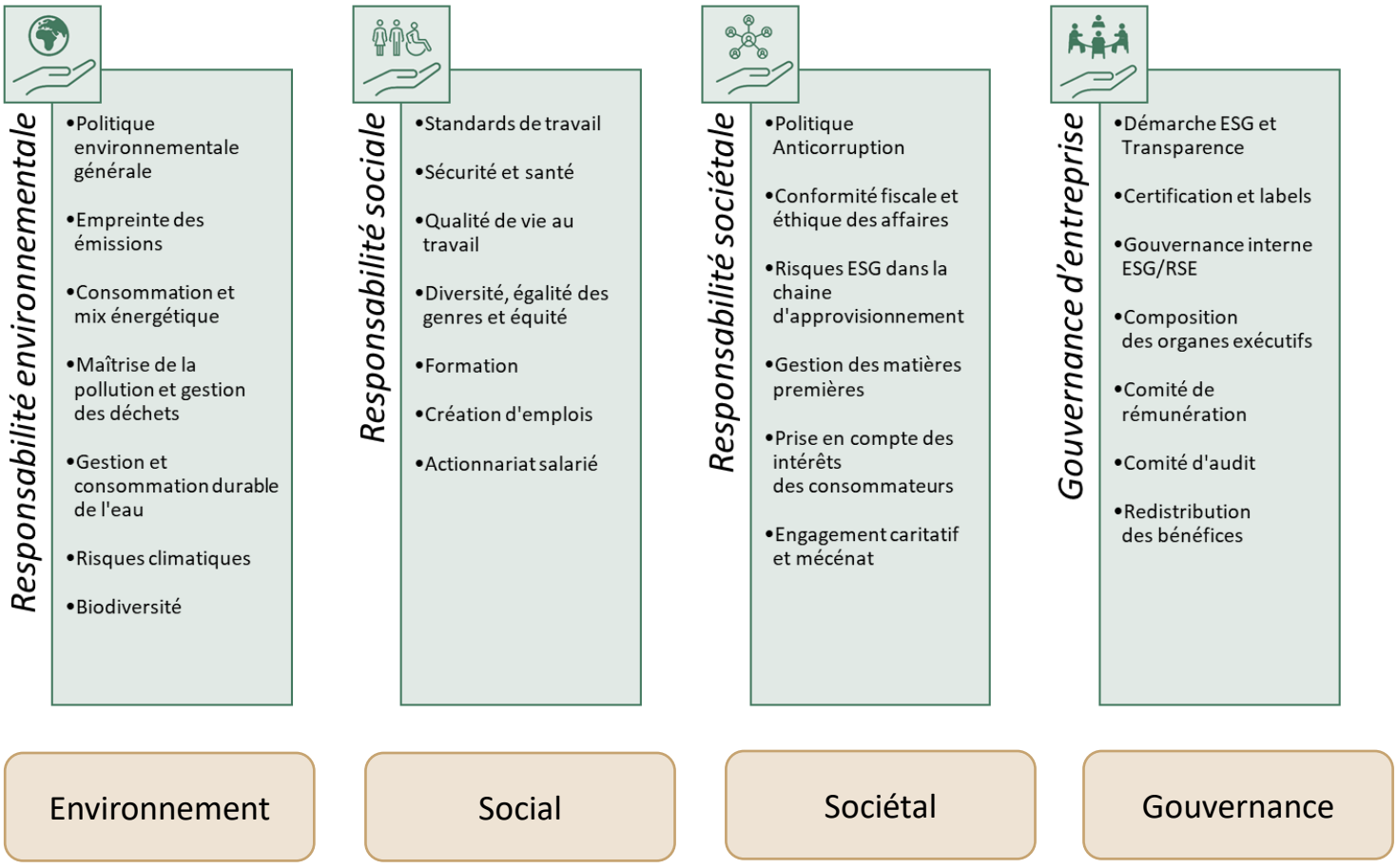

Concernant la prioritisation des critères voir chapitre 8°, en particulier section sur la matérialité variable.

La prévention des incidences négatives des actifs sur les enjeux ESG (article 4 du Règlement Disclosure)

Nous veillons à ce que nos décisions d'investissement, de choix d'allocation des fonds ne produisent pas l'effets négatifs sur ces facteurs. Le présent rapport explicite le processus de diligence raisonnable comprenant les incidences négatives de nos décisions d'investissement. Ce rapport vise à assurer que ces incidences sont dûment prises en compte et qu'elles informent les décisions d'investissement et de gestion du portefeuille conformément aux exigences réglementaires.

Nous avons sélectionné des indicateurs d'incidence négative sur la base de leur importance, disponibilité, probabilité de survenance et le caractère potentiellement grave ou irrémédiable des leurs conséquences. Nous nous appuyons sur les standards internationaux, référentiels dans la matière, ainsi que les guides des agences tels que AFG. De plus, nous veillons à la conformité de notre outil d'analyse par rapport à la règlementation en place, tel que le RTS (Regulatory Technical Standards) qui vient compléter le règlement Disclosure.

Ainsi, les critères reflétant les incidences négatives sont catégorisés et intégrés dans les quatre piliers. Ils sont notés selon une matérialité variable. Au sein de chaque pilier, les pondérations des catégories de critères varient en fonction de la pertinence du critère considéré pour chacun des 11 secteurs d'activités couverts par notre modèle. Certains critères sont plus pertinents et significatifs que d'autres pour chacun des secteurs d'activités. Nous cherchons à mesurer la probabilité de survenance d'une incidence négative du secteur sur le facteur de risque (les émissions des GES, traitement des déchets, emploi décent, anti-corruption etc.). En ce sens, plus le secteur est susceptible de produire d'effets négatifs sur ces facteurs, plus le critère sera important et noté plus sévèrement.

PH Philippe Hottinguer Gestion

Environnement

Politique environnementale générale

- Politique environnementale
- Certifications environnementales
- Suivi de l'empreinte environnementale, de la consommation des ressources et de la production des déchets

Maîtrise de la pollution et gestion des émissions

- Gestion des émissions GES scope 1,2,3
- Intensité et empreinte
- Objectif de réduction des émissions
- Mise en place d'un système d'économie de la fonctionnalité (co-voiturage, utilisation collaborative…)

Maîtrise de la pollution et gestion des déchets

- Politique de réduction de production des déchets
- Déchets dangereux
- Traitement des déchets et recyclage

Gestion et consommation durable de l'énergie

- Consommation d'énergie
- Politique de réduction de consommation d'énergie
- Intensité
- Mix énergétique
- Production d'énergie renouvelable

Gestion et consommation durable de l'eau

- Consommation d'eau
- Politique de réduction de consommation d'eau
- Traitement des eaux usées

Biodiversité

- Politique sur la préservation de la biodiversité

PH Philippe Hottinguer Gestion

Social

Standards de travail

- Signataire des principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Politique sur les droits de l'Homme

Conditions de travail

- Politique sur la santé et sécurité au travail
- Taux d'absentéisme au travail
- Taux d'accidents du travail
- Controverse en matière de santé et sécurité au travail

Qualité de vie au travail

- Politique de rémunération équitable
- Dialogue social
- Représentation des employés
- Litiges prud'homaux

Diversité, égalité des genres

- Taux de femmes dans l'entreprises
- Taux de travailleurs handicapés
- Suivi et reporting sur l'écart de rémunération

Formation

- Politique de formation
- Nombre annuel d'heures de formation des salariés
- Formation RSE des salariés

Actionnariat salarié

- Dispositif d'actionnariat salarié
- Taux d'actionnariat salarié

Création d'emploi

- Taux de turnover
- Création nette d'emplois

PH Philippe Hottinguer Gestion

Sociétal

Politique sur la lutte contre corruption

- Politique delutte contre la corruption
- Procédure et protection des lanceurs d'alertes
- Litiges clos de corruption des employés

Conformité fiscale et éthique des affaires

- Investigation, amende, sanction pour irrégularité fiscale
- Investigation, amende, sanction pour fraude

Gestion de la chaine d'approvisionnement

- Prise en compte des risques ESG et des droits de l'Homme dans la chaine d'approvisionnement
- Politique d'achats responsables
- Mécanisme de suivi du respect de la politique par les fournisseurs

Gestion des matières premières

- Exposition aux matières premières
- Politique sur les matériaux critiques
- Matières premières certifiées

Prise en compte des intérêts des consommateurs

- Certification sur la qualité des produits
- Eco-conception
- Protection des données

Engagement caritatif et mécénat

- Engagement auprès des communautés
- Partenariat associatif et caritatif
- Montant alloué au mécénat

PH Philippe Hottinguer Gestion

Gouvernance

Démarche ESG et transparence

- Politique ESG
- Publication d'un rapport extra-financier

Certifications

- Certification et/ou labels ESG

Gouvernance interne ESG

- Détermination d'un rôle responsable de la ESG
- Nombre de réunions ESG par exercice

Composition des organes exécutifs

- Taux d'administrateurs indépendants
- Séparation des fonctions de président et de directeur général
- Taux de féminisation des instances de direction

Comité de rémunération

- Taux de membres indépendants
- Taux de membres non-exécutifs

Comité d'audit

- Taux de membres indépendants
- Taux de membres non-exécutifs

Redistribution des bénéfices

- Distribution des dividendes
- Participation aux bénéfices/profit sharing

Les précisions sur l'approche relative aux émissions GES au sein de l'analyse ESG

La société s'efforce de diminuer son empreinte environnementale de manière générale et de limiter l'impact négatif de ses décisions d'investissement sur l'environnement et la société. Ainsi, nous sommes soucieux de notre implication dans l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique. En ce sens, la société adopte une procédure de surveillance des émissions des entreprises dans lesquelles elle investit.

La société de gestion analyse les approches adoptées par les entreprises, si elles calculent leurs émissions, quels périmètres elles prennent en compte, si elles ont mis en place des objectifs de réduction des émissions et des procédures de mise en œuvre de ces objectifs. De plus, nous regardons si les entreprises de nos fonds ont mis en place des systèmes d'économie de fonctionnalité ou de partage de service afin de diminuer leurs émissions au niveau des employés. Ces systèmes peuvent comprendre le co-voiturage, de partage ou d'utilisation collective.

Nous nous efforçons de calculer les émissions de manière la plus complète possible en se basant sur les périmètres 1,2 et 3 (scope 1,2,3), des émissions induites :

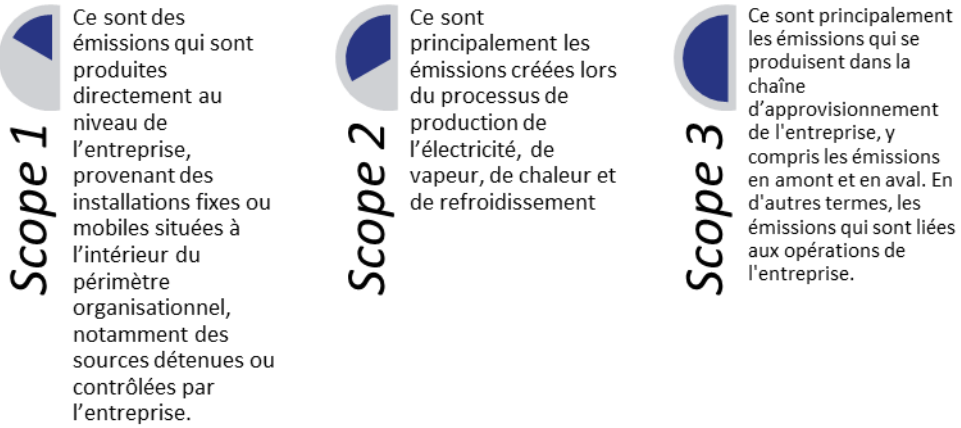

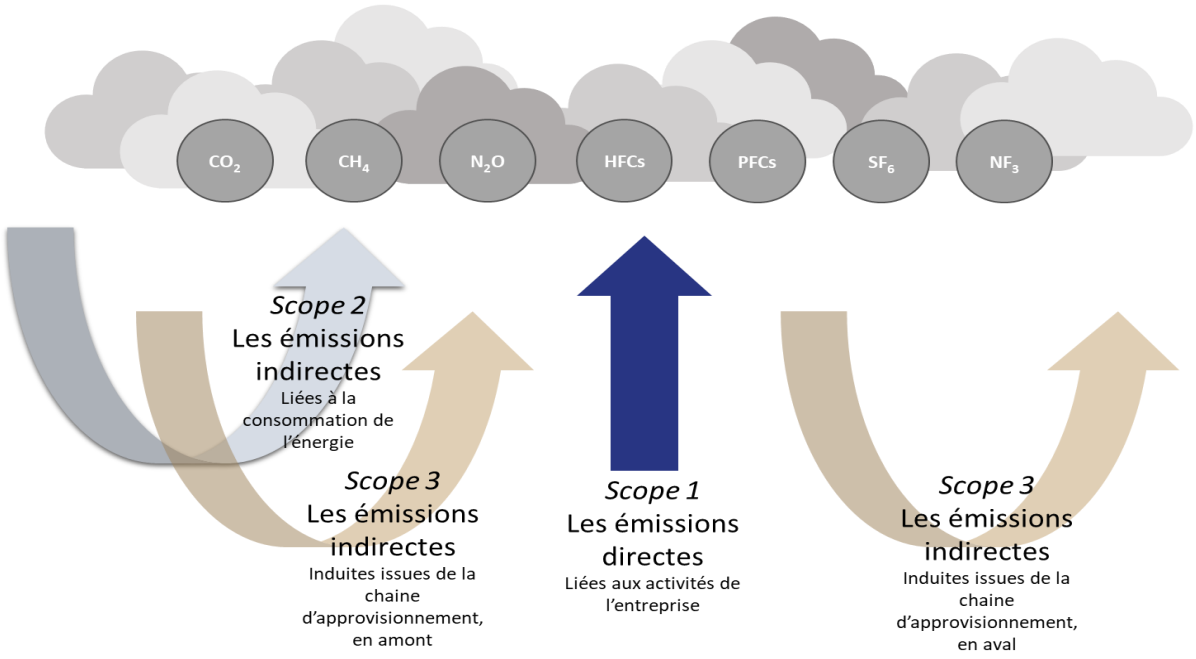

La société encourage fortement la transparence des entreprises dans lesquelles elle investit sur les trois périmètres. Toutefois, il se peut que certaines entreprises ne publient pas leurs données de manière générale ou concernant le scope 3 plus spécifiquement. Dans ce cas, nous pouvons nous appuyer sur les émissions modélisées ou estimées afin de saisir leur impact de manière compréhensive malgré l'absence d'informations de la part des entreprises. Avec les données sur les émissions des entreprises investies, dont un pourcentage est éventuellement modélisé, l'équipe de gestion calcule l'empreinte des émissions des gaz à effet de serre (GES) et l'intensité des émissions GES de nos fonds.

- ***L'empreinte des émissions*** est calculée au niveau du portefeuille et représente la quantité des tonnes de CO2 par million d'euros investi.

- ***L'intensité des émissions*** est d'abord calculée au niveau de l'entreprise et représente le ratio des émissions par rapport au chiffre d'affaires de l'entreprise. L'intensité du portefeuille est calculée comme la moyenne des émissions totales sur les chiffres d'affaires des entreprises[4].

[4] La *moyenne* des intensités des entreprises est préférée à la *somme* des intensités pour pouvoir comparer de manière crédible à l'indice de référence. Plus précisément, si nous calculons la somme des intensités du portefeuille contenant une cinquantaine de sociétés, la comparaison avec l'indice de référence sera logiquement biaisée car ce dernier contient considérablement plus de sociétés.

L'intensité et l'empreinte peuvent comprendre différentes sommes de périmètres (scope 1 et 2 ou scope 1 et 2 et 3), en fonction du taux de couverture du portefeuille. Les périmètres pris en compte pour le calcul sont précisés.

Limites méthodologiques

L'analyse ESG adoptée par les fonds en gestion collective repose majoritairement sur la qualité et la quantité des données fournies par les entreprises elles-mêmes. Les principes ESG applicables actuellement sont intentionnellement non contraignants, permettant ainsi une diversité d'interprétation et d'application des critères ESG par les entreprises. L'analyse dépend donc de l'hétérogénéité de la qualité de ces informations et de la quantité des données disponibles. Pour pallier les éventuels lacunes, l'équipe de gestion communique avec les entreprises afin d'obtenir les informations nécessaires par le biais des questionnaires ESG.

Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En ce sens, il existe un risque que l'équipe de gestion évalue de façon incorrecte la performance et l'impact d'un émetteur. Il existe un biais dû au parti pris par le gestionnaire dans le choix des critères extra-financiers retenus ainsi que dans leur interprétation. Il peut également y avoir un biais de taille, les grandes capitalisations ayant plus de budget alloué à leur démarche responsable et de RSE.

Pour les entreprises ne fournissant pas les données nécessaires sur leurs performances ESG, une demande leur sera faite de renseigner un questionnaire ESG. Une notation temporaire est assignée à une entreprise le temps que cette dernière réponde au questionnaire. La notation sera discrétionnaire basée sur des KPIs proches du son secteur d'activité.

L'analyse carbone est bornée par une absence de cadre de reporting clairement défini. Par conséquent, les méthodes utilisées par les entreprises pour le calcul de leurs émissions CO2 peuvent varier en qualité autant qu'en quantité. Ainsi, les données publiées par les entreprises peuvent se baser sur des périmètres différents des émissions induites (Scope 1,2,3). Notamment, les émissions du scope 3 sont souvent indisponibles ou modélisées ou estimées. Tout cela peut affecter le calcul de l'empreinte globale du portefeuille. Le fonds adopte une approche carbone proactive et holistique, prenant en compte autant que possible le Scope 1, 2 et 3 des émissions induites, ainsi que les émissions évitées. Toutefois, il existe le risque que les données disponibles soient incomplètes, voire biaisées.

L'intensité et l'empreinte peuvent comprendre différentes sommes de périmètres (scope 1 et 2 ou scope 1 et 2 et 3), en fonction du taux de couverture du portefeuille. Les périmètres pris en compte pour le calcul sont chaque fois précisés.

L’objectif relatif du fonds Abacus Green Deal est d'avoir une "empreinte carbone" inférieure à celle de son indice de référence. Par ailleurs, comme indiqué ci-dessus, le fonds Abacus Green Deal sera conforme aux objectifs de l’accord de Paris. Le fonds n’a pas vocation à être neutre en carbone, ainsi son objectif d’investissement n’est pas un objectif zéro émissions.

PH Philippe Hottinguer Gestion

III

Standards internatio-naux

Standards internationaux

L'équipe de gestion est responsable de la veille scientifique, technique et réglementaire en matière de gestion extra-financière. Elle s'appuie sur des standards internationaux :

- Les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU pour leur granularité et leur approche approfondie et globale.
- Les Principes pour un Investissement Responsable des Nations Unies (''UNPRI''), pour la qualité de leur documentation sur l'investissement responsable ;
- Les Global Reporting Initiative (GRI) et Carbon Disclosure Project (CDP), pour leurs publications pertinentes et leur travail sur l'amélioration de la transparence dans le domaine extra-financier ;
- Les sources documentaires publiées par les organismes de l'Union européenne tels que l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) et l'Agence européenne de l'environnement (EEA) ;
- Les publications des autorités publiques nationales telles que, pour la France, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtise de l'Energie (ADEME) et l'Agence française de gestion financière (AFG) ;
- Les 10 Principes du Pacte mondial et les Principes directeurs de l'OCDE visant à garantir la limitation de violations flagrantes des droits de l'Homme,
- Les conventions internationales d'Oslo et d'Ottawa, normes phares issues du droit humanitaire, prohibant l'utilisation, la production et le stockage des mines anti-personnel et des armes à sous-munitions,
- Les conventions sur l'interdiction des armes biologiques (1975) et des armes chimiques (1997)

PH Philippe Hottinguer Gestion

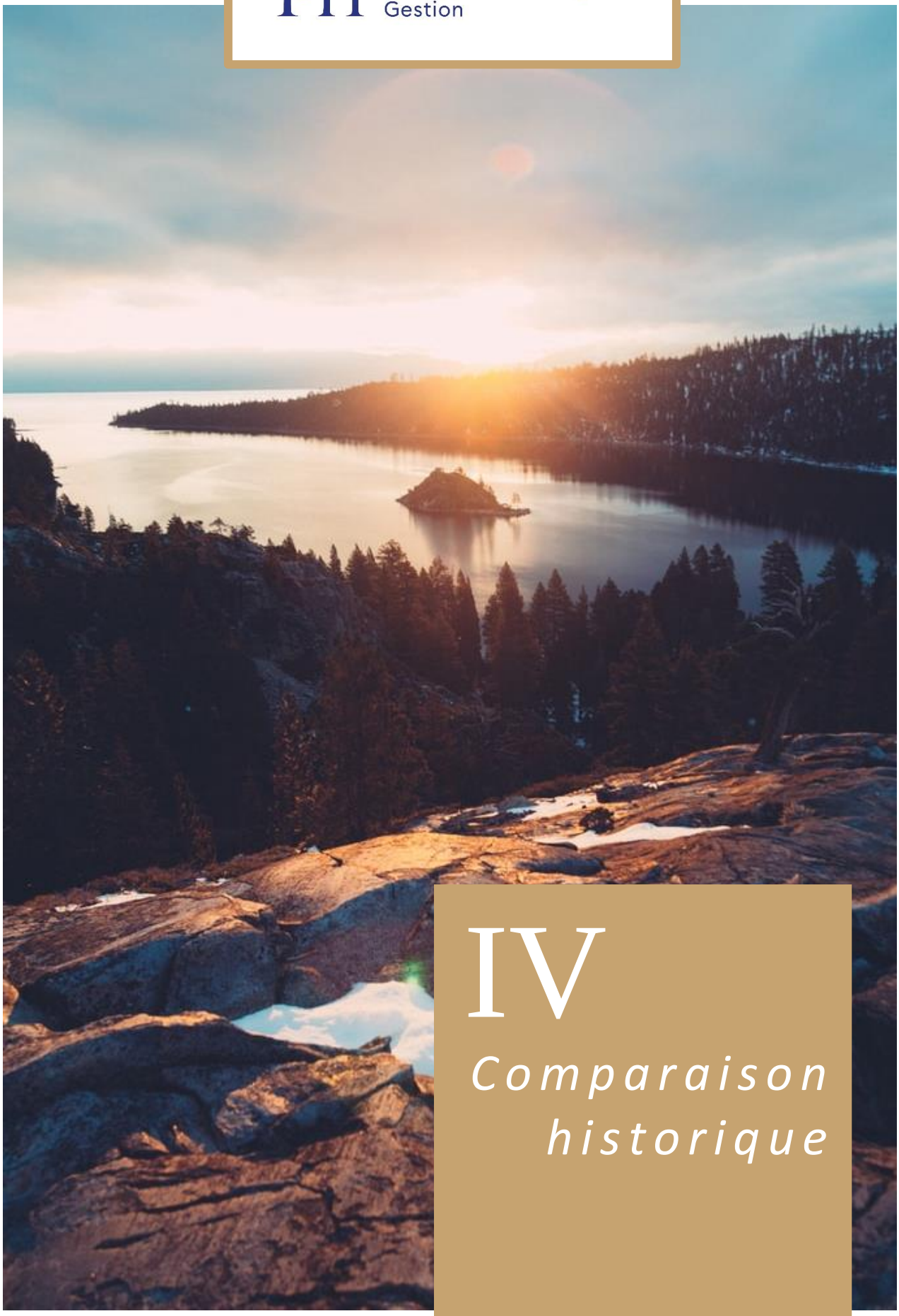

IV

Comparaison historique

Comparaison historique

Philippe Hottinguer Gestion met en place pour la première fois en 2021, la politique d'investissement responsable applicable à ses fonds sous gestion collective, Abacus Discovery (Orion) et Abacus Quality (EMP).

Cette déclaration des principaux impacts négatifs couvre la période de référence du 1er au 31 décembre 2021. Il faut noter que la politique et les procédures ESG ont été mis en place pour la première fois en 2021. Dans ce sens, nous ne pouvons fournir que les seules les données se référant à cette année, à l'exclusion de celles des années précédentes.

Dès lors, le Rapport annuel 2021 constitue le premier rapport sur la prise en compte des facteurs extra-financier. La comparaison historique sera publiée au sein du Rapport annuel 2022.